



TCHAD

Mars 2020

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; SUPPLÉMENT AU RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comportant une déclaration de la présidence du conseil d'administration et résumant les avis des administrateurs tels que formulés le 13 décembre 2019 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées à l'accord avec le FMI.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 13 décembre 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 5 novembre 2019 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2019.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités tchadiennes*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Communiqué de presse no 19/460
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 décembre 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord en faveur du Tchad au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 38,8 millions de dollars

- Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC sont globalement satisfaisants : le programme est appuyé par les efforts déployés à l'échelle de la CEMAC pour maintenir une politique monétaire appropriée.
- L'amélioration de la gouvernance constitue un élément essentiel de la stratégie du gouvernement visant à redynamiser le secteur privé.
- Il conviendra de continuer de chercher à accroître les recettes non pétrolières, notamment en améliorant les administrations de l'impôt et des douanes.

Le 13 décembre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue du programme économique du Tchad qui est appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 28,04 millions de DTS (environ 38,8 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 196,28 millions de DTS (environ 271,7 millions de dollars).

L'accord FEC en faveur du Tchad a été approuvé par le conseil d'administration le 30 juin 2017 (voir communiqué de presse n° 17/257) pour un montant de 224,32 millions de DTS (environ 310,5 millions de dollars, ou 160 % de la quote-part du pays). Le programme appuyé par la FEC vise à stabiliser l'économie et à faciliter la reprise de la croissance, surtout hors secteur pétrolier, à jeter les bases d'une croissance vigoureuse et inclusive, et à contribuer à l'effort régional qui est déployé pour rétablir et préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par la FEC du FMI sont globalement satisfaisants, grâce à la forte volonté des autorités en dépit d'un contexte difficile, avec notamment des problèmes de sécurité et des tensions sociales. Les réformes structurelles ont bien avancé, malgré certains retards. Il est essentiel que les autorités continuent de mener une

politique budgétaire prudente, en particulier à la veille des prochaines élections, créent un espace budgétaire suffisant pour accroître les dépenses sociales et les dépenses de développement, et réduisent la dette et les arriérés intérieurs.

« L'assainissement budgétaire doit reposer principalement sur une augmentation des recettes intérieures, grâce en particulier à une réduction des exemptions de la TVA et à une amélioration de sa perception, ainsi que sur la maîtrise de la masse salariale et le renforcement de la gestion des finances publiques. Il convient de continuer de chercher à limiter la vulnérabilité liée à la dette publique en réduisant la dette intérieure et en respectant strictement le plafond zéro pour les emprunts non concessionnels.

« Pour stimuler la reprise économique, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance. Il est essentiel en outre de concevoir et d'appliquer une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs et de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité des banques publiques.

« Le programme du Tchad est appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement par les institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de la politique monétaire, et de contribuer à une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, ce qui est essentiel pour le succès du programme.



TCHAD

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

26 novembre 2019

PRINCIPAUX THEMES

Contexte. L'activité non pétrolière se reprend lentement, les prévisions tablant sur une croissance non pétrolière à 2 % en 2019 contre 0,5 % en 2018. L'ajustement budgétaire est en phase avec les objectifs du programme et la situation d'endettement s'améliore. La situation sécuritaire et les conditions sociales restent délicates. Les élections législatives sont prévues pour début 2020. Le processus de réformes avance lentement, freiné par la faiblesse des capacités administratives et la fragilité.

État d'avancement du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales ont été respectés. Sur les cinq repères structurels pour fin septembre, deux ont été atteints dans les temps, un l'a été en octobre et des avancées ont été réalisées sur les deux autres. Il est proposé de reporter à fin décembre 2019 un repère structurel prévu pour fin novembre. Le programme est soutenu par les actions déployées à l'échelle de la CEMAC afin de conduire une politique monétaire adaptée, de reconstituer les réserves régionales et de promouvoir la stabilité du secteur financier.

Principales recommandations. Les services du FMI incitent les autorités à : i) soumettre à l'assemblée nationale un projet de budget 2020 conforme à leurs engagements dans le cadre du programme ; ii) continuer d'œuvrer pour accroître les recettes non pétrolières, en particulier en améliorant les administrations fiscale et douanière ; iii) intensifier leurs efforts afin d'atteindre l'objectif de fin d'année relatif aux dépenses sociales ; iv) renforcer la gestion de la dette, et éviter de contracter des prêts non concessionnels ; v) adopter des plans de réorganisation et de financement pour les deux banques publiques ; et vi) continuer de renforcer le cadre de lutte contre la corruption.

Point de vue des services du FMI. Les services du FMI appuient l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, compte tenu des résultats globalement satisfaisants obtenus par le Tchad et de l'engagement des autorités à l'égard du programme, malgré des difficultés considérables. L'achèvement de la cinquième revue déclenche un décaissement de 28,04 millions de DTS. L'accord avec le FMI reste fondamental pour catalyser le soutien des donateurs et répondre aux besoins persistants de la balance des paiements tchadienne. Les principaux risques pesant sur le programme sont l'insécurité croissante, une chute des prix du pétrole, des dérapages budgétaires en amont des élections et une poursuite de la détérioration de la position des banques publiques. Les aléas à la hausse résident essentiellement dans un accroissement des recettes pétrolières.

Approuvé par
David Owen et
Martin Sommer

Les entretiens ont débuté en marge de l'assemblée annuelle et se sont poursuivis à N'Djamena du 24 octobre au 5 novembre. L'équipe de la mission était composée de M. E. Gemayel (chef d'équipe), MM. Ben Hassine et Ahmed, Mme. A. Viseth (tous du département Afrique), M. R. Green (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. J. Ntamatungiro (représentant résident) et M. B. Topour (économiste local). M. Bangrim Kibassim (bureaux des administrateurs) a participé à la mission. Des membres des services de la BEAC et de la Banque mondiale ont assisté à certaines réunions. Des entretiens se sont tenus avec M. Kabadi, président de l'assemblée nationale, M. Ngulin, ministre des Finances et du Budget, M. Doubragne, ministre de l'Économie et de la Planification du développement, M. Koua, ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines, M. Mahamat Hassan, directeur national de la BEAC, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi qu'avec des représentants du secteur privé, de la société civile et de partenaires internationaux de développement. Une conférence de presse a été organisée à la fin de la mission et un communiqué de presse a été publié. Mme. M. Ndigumbaye a soutenu la mission à N'Djamena tandis que Mme. V. Pilouzou et Mme. N. Margevich ont apporté leur concours à la préparation du rapport des services du FMI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
EVOLUTIONS RECENTES	7
ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME	9
PERSPECTIVES ET RISQUES	11
ENTRETIENS	13
A. Le rééquilibrage budgétaire reste essentiel	13
B. Maintenir la dette sur une trajectoire à la baisse	17
C. Accélérer les réformes structurelles et améliorer la gouvernance	18
D. Sauvegarder le secteur bancaire	19
MODALITES DU PROGRAMME	21
EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22

ENCADRE

1. Nouveau mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière	16
---	----

GRAPHIQUES

1. Tchad et pays voisins : indicateurs de fragilité, 2010–19	5
2. Principaux indicateurs de développement, 1990–2018	6
3. Évolution des recettes budgétaires, 2011–19	7
4. Évolution récente de la situation économique, 2012–19	12

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–23	24
2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–23 (en milliards de FCFA)	25
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–23 (en pourcentage du PIB non pétrolier)	26
4. Balance des paiements, 2017–23	27
5. Situation monétaire, 2017–23	28
6. Indicateurs de solidité financière, 2011–19	28
7. Critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI) dans le programme FEC	29
8. Repères structurels et mesures préalables pour le programme 2019–20	30
9. Calendrier de décaissements proposé dans le cadre de l'accord au titre de la FEC	30
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–33	31

APPENDICE

I. Lettre d'intention	32
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières	34
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	49

CONTEXTE

1. Depuis l’approbation de l’accord actuel au titre de la FEC en juin 2017, les autorités ont réalisé des progrès dans la stabilisation de l’économie, mais des difficultés persistent. Malgré l’amélioration de la situation des finances publiques et de la dette, les conditions économiques demeurent difficiles. La reprise de l’activité économique non pétrolière reste timide et le pays est toujours exposé à des crises sécuritaires et humanitaires. Le Tchad continue d’apporter une onéreuse assistance à la région en matière de sécurité sous la forme de missions de maintien de la paix. Bien que les autorités restent déterminées à suivre le programme, la mise en œuvre est freinée par la faiblesse des capacités administratives et la fragilité.

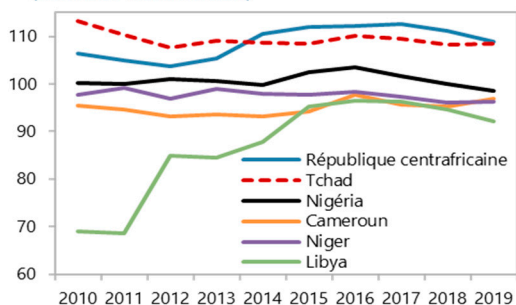
2. La situation sécuritaire et les conditions sociales restent problématiques. Boko Haram continue de lancer des attaques mortelles dans la région du Lac Tchad. En août, le président Deby a décrété l’état d’urgence dans une province du nord exposée aux rebelles et dans deux provinces de l’est où des conflits intercommunautaires ont fait de nombreuses victimes. Début septembre, l’état d’urgence a été prolongé jusqu’à janvier 2020. Afin d’endiguer la circulation d’armes illicites et de criminels, les frontières avec la Lybie, le Soudan et la République centrafricaine sont placées sous haute surveillance militaire depuis fin août. Annoncées pour 2019, les élections législatives devraient avoir lieu début 2020. Les élections présidentielles sont prévues pour 2021. La période électorale pourrait raviver les tensions sociales, qui s’étaient apaisées avec la mise en œuvre de l’accord passé avec les syndicats en octobre 2018.

3. Les efforts déployés par la BEAC pour appliquer plus strictement la réglementation des changes de la CEMAC se heurte à la résistance des compagnies pétrolières et gazières. Ces dernières ont indiqué craindre que l’application stricte de la réglementation, qui exige le rapatriement et la rétrocession des recettes d’exportations sous 150 jours, affecte leurs opérations et leur rentabilité. La BEAC a invité les compagnies à identifier plus clairement et en totale transparence les points suscitant des inquiétudes dans la réglementation. Elle prévoira de nouveaux cycles de consultation dans le but de déterminer le niveau de flexibilité qui serait jugé nécessaire pour mettre en œuvre la réglementation dans les secteurs gazier et pétrolier¹.

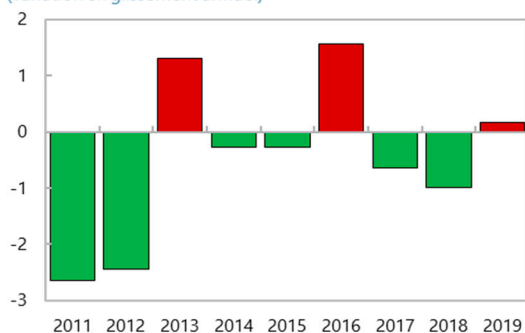
¹ Voir les rapports régionaux de la CEMAC de juin 2019 et décembre 2019 pour une présentation plus complète des problèmes touchant tous les pays de la CEMAC, notamment le Tchad.

Graphique 1. Tchad et pays voisins : indicateurs de fragilité, 2010–19

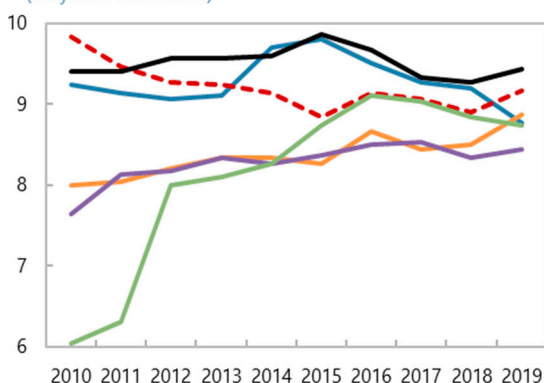
Score total
(somme de tous les indices)



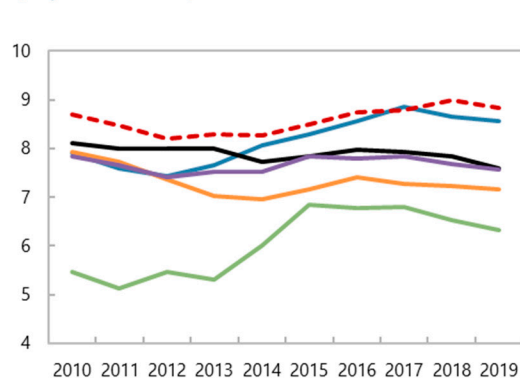
Tchad : indice total
(variation en glissement annuel)



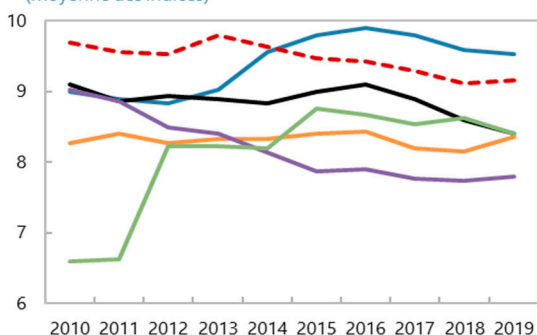
Indicateurs de cohésion^{1,2}
(moyenne des indices)



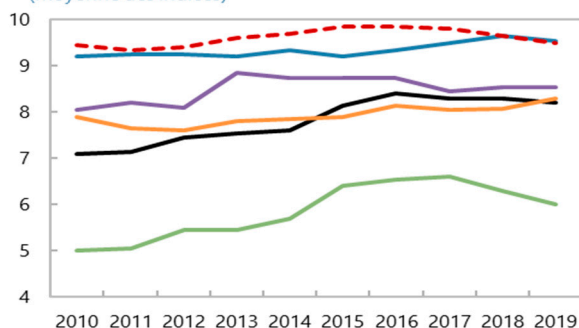
Indicateurs économiques^{1,3}
(moyenne des indices)



Indicateurs politiques^{1,4}
(moyenne des indices)



Indicateurs sociaux^{1,5}
(moyenne des indices)



Sources : indice des États fragiles (Fonds pour la paix)

1/ Indice de 1 (le moins fragile) à 10 (le plus fragile).

2/ Les indicateurs de cohésion comprennent les services de sécurité, la division des élites et le grief collectif.

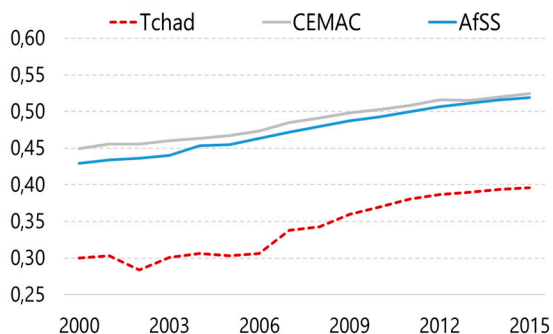
3/ Les indicateurs économiques comprennent le déclin économique, l'inégalité et l'exode/la fuite des cerveaux.

4/ Les indicateurs politiques comprennent la légitimité de l'État, les services publics et les droits de l'Homme.

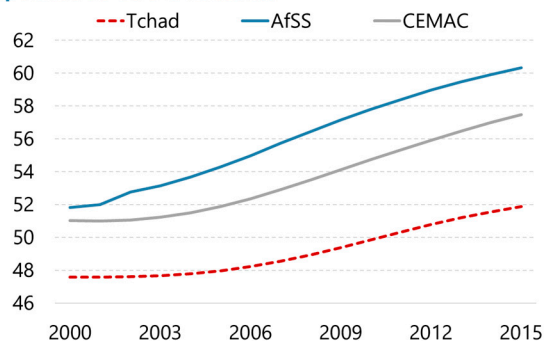
5/ Les indicateurs sociaux comprennent les pressions démographiques, et les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Graphique 2. Tchad : principaux indicateurs de développement, 1990–2018

Indice de développement humain

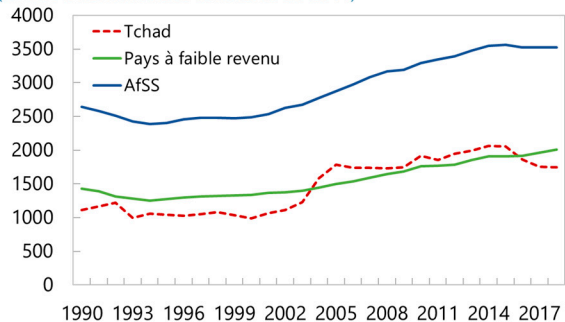


Espérance de vie à la naissance



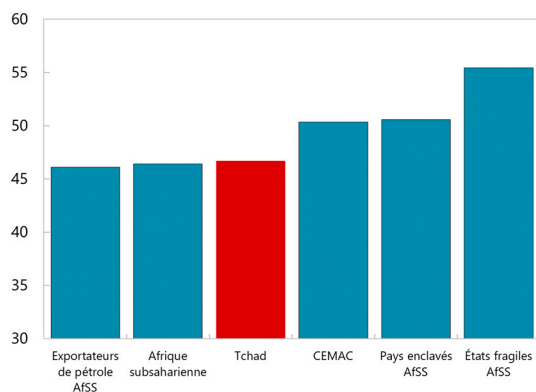
PIB par habitant, PPA

(dollars internationaux constants de 2011)



Tchad : ratio de la population pauvre

(en pourcentage de la population)



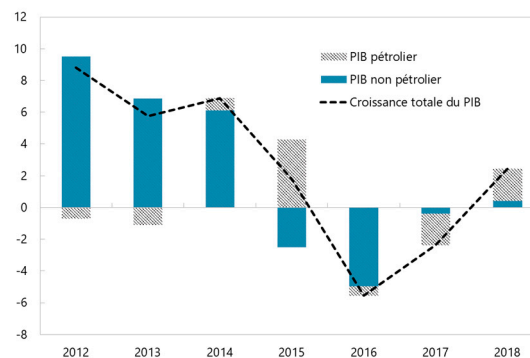
Sources : indicateurs de développement de la Banque mondiale ; World Population Review ; autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

EVOLUTIONS RECENTES

4. L'économie retrouve du dynamisme en 2019.

La croissance globale devrait atteindre 3,0 %, contre 2,4 % en 2018. La croissance de l'économie non pétrolière devrait atteindre 2 %, soutenue par un accroissement de l'investissement public, l'apurement des arriérés intérieurs et le rebond du secteur du pétrole. Le PIB pétrolier a été révisé à la hausse. Il devrait progresser de 7,6 %. En septembre, l'inflation s'est inscrite en territoire négatif (-2,1 % en glissement annuel) en raison des prix modérés de l'alimentation et du transport. Elle restera faible pour le restant de l'année.

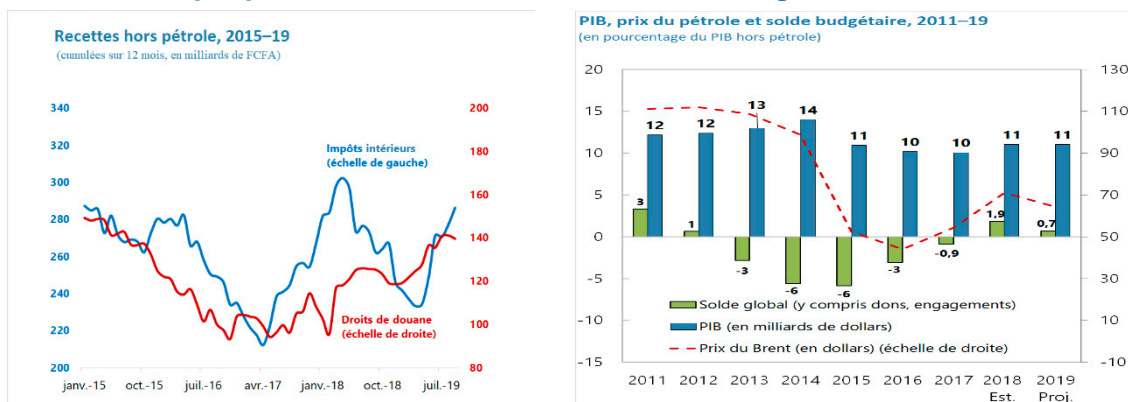
Graphique 1 du texte. Tchad : contribution à la croissance du PIB réel
(variation en pourcentage)



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

5. L'exécution du budget au cours des neuf premiers mois a été satisfaisante. Les recettes non pétrolières, y compris les recettes fiscales, ont été conformes au budget. De la même manière, les recettes pétrolières ont suivi les projections. Dans l'ensemble, les dépenses budgétaires ont été globalement en phase avec le budget, à deux exceptions notables : i) les dépenses sociales ont été inférieures aux projections au troisième trimestre, les autorités faisant état de difficultés à décaisser les fonds alloués, et ii) la masse salariale a légèrement dépassé les prévisions (0,1 % du PIB non pétrolier) en raison de l'augmentation des dépenses consacrées à la sécurité, correspondant au rétablissement des salaires de base pour les militaires. Les dépôts à la BEAC ont baissé au cours des neuf premiers mois, conformément aux prévisions.

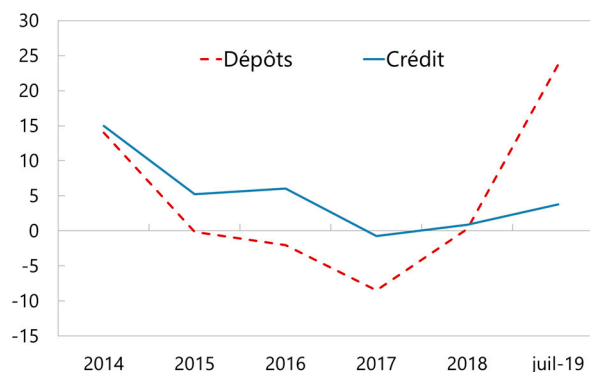
Graphique 3. Tchad : évolution des recettes budgétaires, 2011–19



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

6. L'activité bancaire a connu un rebond au cours des huit premiers mois de l'année, mais des vulnérabilités subsistent. Les dépôts ont augmenté de 25,7 % et le crédit a progressé de 4,6 %. Le refinancement auprès de la BEAC a considérablement décliné, passant de 160,0 milliards de FCFA en décembre 2018 à 93,7 milliards de FCFA, grâce à une amélioration de la liquidité des banques. Les prêts en souffrance², bien qu'ils restent élevés, ont baissé, passant de 31,4 % du total des prêts fin 2018 à 27 %. Les provisions ont augmenté pour atteindre 56,3 %, par rapport à 53 % fin 2018.

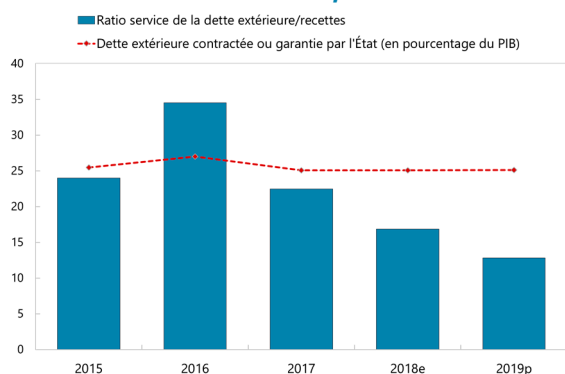
Graphique 2 du texte. Tchad : croissance du crédit et des dépôts (variation en pourcentage)



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

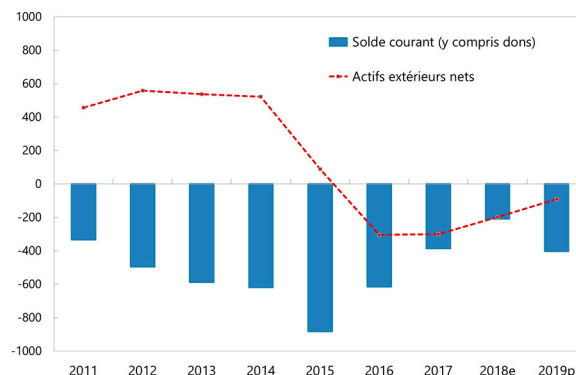
7. Le Tchad continue de remédier aux vulnérabilités de sa dette extérieure. Les arriérés extérieurs en souffrance ont diminué avec la signature en juin d'un accord avec l'Angola relatif à la dette. Seuls deux créanciers bilatéraux ont encore des arriérés en souffrance, tous deux en FCFA : la Guinée équatoriale et la République du Congo. Les autorités déploient des efforts de bonne foi pour rembourser des arriérés envers Mega Bank, une banque commerciale étrangère. L'augmentation des recettes a abaissé le ratio service de la dette/recettes, que les prévisions situent désormais à 12,8 % en 2019, le seuil de vulnérabilité de référence du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu étant fixé à 14 %. En revanche, les prévisions pour la dette extérieure en 2019 ont été relevées de 0,5 % du PIB.

Graphique 3 du texte. Tchad : tendance de la dette extérieure, 2015–19



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 4 du texte. Tchad : déficit courant / actifs extérieurs nets (en milliards de FCFA)



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

8. Le déficit courant devrait se creuser, mais la position extérieure sous-jacente s'améliore. Plusieurs champs pétroliers sont en

² Les arriérés en souffrance sont la somme des arriérés en souffrance depuis plus de 90 jours (prêts improductifs) et moins de 90 jours.

cours de développement ou ils le seront bientôt, ce qui se traduira par une augmentation des importations financées par l'IDE. Malgré l'augmentation attendue des exportations pétrolières, le déficit courant devrait passer de 3,4 % du PIB en 2018 à 6,2 % du PIB en 2019. Les importants flux d'IDE devraient prolonger l'augmentation sensible des actifs extérieurs nets en 2019 et au-delà.

9. Le Tchad continue de contribuer à la réussite de la stratégie régionale en mettant en œuvre des mesures qui soutiennent la stabilité de l'accord financier et monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), en particulier la reconstitution des réserves de la banque centrale régionale, la BEAC. La BEAC a maintenu une politique monétaire suffisamment rigoureuse. Combinée avec les rééquilibrages budgétaires actuellement entrepris par les États membres de la CEMAC et la mise en œuvre plus stricte de la réglementation des changes, cette politique monétaire a permis de dépasser d'environ 800 millions d'euros les prévisions pour fin juin 2019 s'agissant des actifs extérieurs nets (une assurance politique régionale). Selon les autorités, le Tchad a également fourni tous les contrats et accords avec des compagnies pétrolières aux institutions régionales compétentes afin de garantir le rapatriement adéquat des recettes d'exportation. Par ailleurs, la BEAC a progressivement réduit ses injections de liquidité et adopté une réglementation destinée aux banques trop dépendantes du refinancement de la BEAC. La BEAC et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) cherchent également à mettre en œuvre la réglementation des changes de façon à la fois fluide et efficace.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

10. L'état d'avancement du programme reste globalement satisfaisant.

- **Tous les critères de réalisation pour fin juin et l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales ont été respectés.** Les remboursements des arriérés intérieurs ont dépassé l'objectif. L'utilisation de procédures budgétaires exceptionnelles (dépenses avant ordonnancement, DAO) est restée maîtrisée, mais la régularisation a été extrêmement faible à 20 %, par rapport à un objectif de 70 % (deux postes pour mémoire dans le cadre du programme).
- **L'avancement de la mise en œuvre du programme de réformes a été contrasté.** Sur cinq repères pour fin septembre, seulement deux ont été atteints (la note trimestrielle sur le secteur pétrolier et la note semestrielle sur les exonérations). La liste des contribuables assujettis à la TVA a été finalisée et intégrée dans un système informatisé en octobre. Les plans de réorganisation et de financement pour la BCC et la CBT doivent encore être bouclés. L'audit des arriérés intérieurs suit son cours, mais le retard accumulé devrait entraîner un dépassement de la date butoir pour l'adoption d'une stratégie d'apurement (repère structurel pour fin novembre). Les autorités demandent de reporter ce repère structurel à fin décembre 2019 afin d'avoir davantage de temps pour préparer la stratégie.

11. L'état d'avancement du programme fin septembre était satisfaisante. Tous les objectifs indicatifs pour fin septembre à l'exception d'un seul ont été atteints. L'objectif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint suite aux difficultés rencontrées pour exécuter les procédures de passation des marchés exigées pour les biens et les services. L'utilisation des DAO est restée sous

contrôle à 16 %, mais la régularisation n'a atteint que 40 %, soit bien au-dessous de l'objectif de 75 %.

Table 1 du texte. Tchad : indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2019
(en milliards de FCFA ; cumul depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Fin juin 2019				Fin septembre 2019			
	CR	CR avec ajusteur	Réel	État	OI	OI avec ajusteur	Réel	État
Critères de réalisation								
Plancher sur le solde primaire hors pétrole	-125		-122	respecté	-190		-181	respecté
Plancher sur les recettes douanières	50		72	respecté	90		109	respecté
Plafond sur le financement intérieur net de l'État hors BEAC	-50		-60	respecté	-70		-85	respecté
Plafond sur le financement intérieur net de l'État auprès de la BEAC	150		107	respecté	170		168	respecté
Plafond sur le stock des arriérés intérieurs de l'État	140		130	respecté	120		119	respecté
Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières ²	0		0	respecté	0		0	respecté
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ou les entreprises publiques non financières ²	0		0	respecté	0		0	respecté
Objectifs indicatifs								
Plancher sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté	114		120	respecté	177		168	non respecté
<i>Pour mémoire :</i>								
Dépenses avant ordonnancement, DAO (en pourcentage des dépenses primaires)	22		14		22		16	
Régularisation des DAO (en pourcentage du total des DAO)	70		20		75		40	
Emprunts extérieurs concessionnels (en millions de dollars)	52		...		78		100	
Recettes pétrolières	181		183		271		266	
Dons	0		0		23		0	

Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI

1. Les indicateurs quantitatifs et les ajusteurs sont définis dans le PAT.

2. À respecter en permanence.

Tableau 2 du texte. Tchad : repères structurels à fin octobre 2019

Mesures	Échéances	État
Repères structurels		
1. Publier une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conforme au modèle défini en accord avec les autorités, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.	Tous les trimestres, à compter de fin juin 2019	respecté
2. Publier une note semestrielle qui établit la liste de toutes les nouvelles exonérations (y compris les renouvellements et les prolongations d'exonérations).	Tous les semestres, à compter de fin juillet 2019	respecté
3. Créer et publier une liste des contribuables assujettis à la TVA et l'intégrer dans le système informatique d'ici à fin septembre 2019, et appliquer un taux de pénalité douanier de 15 % pour les entreprises non enregistrées.	Fin septembre 2019	non respecté, mis en œuvre en retard
4. Sur la base des conclusions de l'audit de la BCC et de la CBT, adopter des plans de restructuration et de financement pour ces deux banques publiques.	Fin septembre 2019	non respecté, mis en œuvre partiellement
5. Achever l'audit des arriérés intérieurs restants.	Fin septembre 2019	non respecté
6. Adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs sur la base des résultats de l'audit.	Fin novembre 2019	[...]
7. Achever la mise en œuvre des recommandations de l'audit des 47 accords d'exonération dans le but de supprimer ou de modifier ceux qui ne sont pas conformes aux textes juridiques ou qui n'ont pas été exécutés correctement	Fin février 2020	

Sources : autorités tchadiennes ; services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

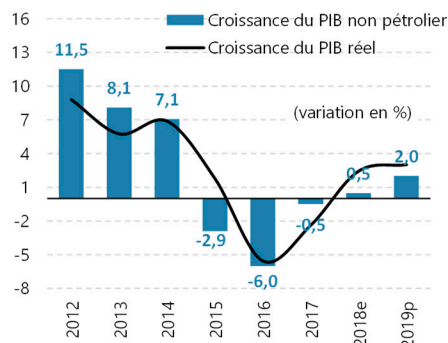
12. Avec les politiques économiques menées actuellement, les perspectives à moyen terme devraient s'améliorer. La croissance non pétrolière devrait augmenter progressivement et atteindre un plateau à 4 % à partir de 2021, la production de coton et l'élevage apportant des contributions supérieures à compter de l'année prochaine. La production de pétrole devrait augmenter sous l'effet des nouvelles technologies d'extraction. L'inflation devrait rester inférieure à 3 %. La poursuite du rééquilibrage budgétaire va se traduire par un amenuisement régulier du déficit primaire non pétrolier et par une réduction progressive de la dette publique. Le déficit courant devrait rester au-dessus de 6 % du PIB jusqu'en 2024, sous l'effet des importations liées aux IDE.

13. Cependant, les aléas restent de nature baissière. Les risques à court terme demeurent liés à la situation intérieure, en particulier une détérioration de la situation sécuritaire, un relâchement de la discipline budgétaire — notamment en amont des prochaines élections législatives — et une dégradation de la situation des banques publiques. Les compagnies pétrolières et gazières pourraient riposter à l'obligation de rapatriement des devises en réduisant leurs investissements. L'importante rotation des effectifs parmi les fonctionnaires de haut niveau et de niveau intermédiaire au sein des ministères continue de compliquer l'élaboration de politiques économiques. S'agissant du secteur extérieur, le niveau du soutien des donateurs, inférieur aux prévisions, pourrait provoquer un déficit de financement. En revanche, le récent rebond des prix du pétrole pourrait, s'il se confirme, améliorer la situation budgétaire.

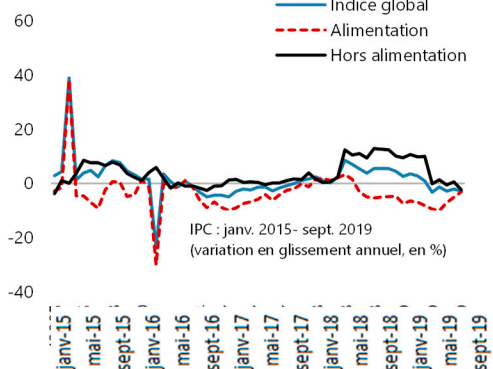
14. Les autorités souscrivent globalement au point de vue des services du FMI s'agissant des perspectives et des risques. Elles sont d'accord avec les prévisions des services du FMI. Toutefois, elles voient un potentiel d'augmentation des recettes pétrolières grâce à une hausse de la production et à un relèvement de l'impôt sur les bénéfices. Elles souscrivent à l'évaluation des services du FMI s'agissant des risques pesant sur le secteur bancaire et des principales vulnérabilités liées à la dette. Cependant, elles jugent nécessaire d'augmenter les dépenses consacrées aux salaires et à l'investissement public afin de remédier à la détérioration de la sécurité dans le pays et de répondre aux besoins de développement.

Graphique 4. Tchad : évolution récente de la situation économique, 2012–19

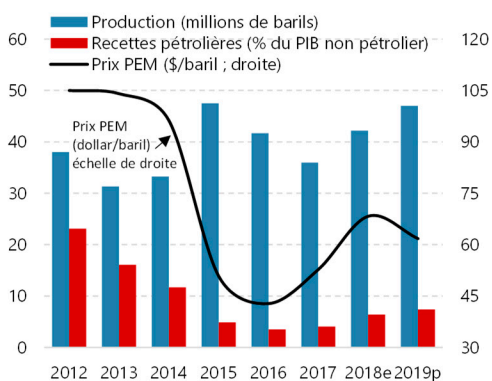
Après trois ans de récession, le PIB non pétrolier a poursuivi son rebond en 2019...



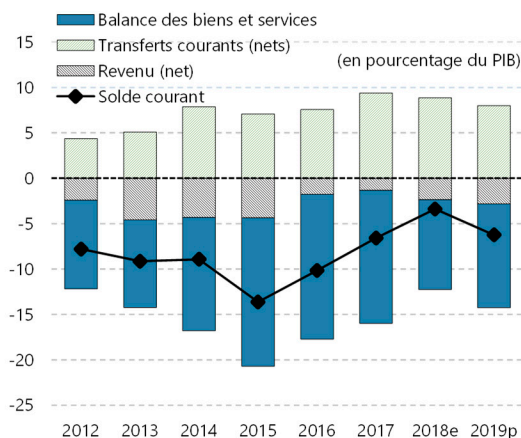
... alors que l'inflation a considérablement baissé.



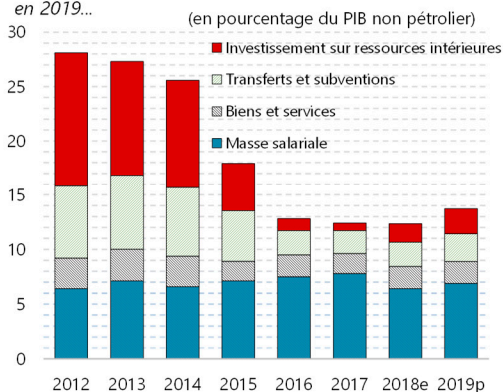
Après un fort déclin en 2017, la production pétrolière a augmenté pour la deuxième année de suite en 2019...



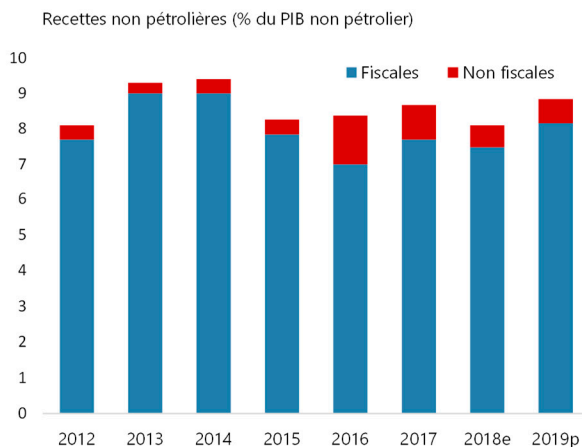
... mais le compte courant devrait légèrement se détériorer.



Les dépenses publiques devraient légèrement augmenter en 2019...



... et les recettes non pétrolières continuent de s'améliorer.



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

1/ Les recettes pétrolières sont nettes des coûts opérationnels liés à la participation de l'État dans les compagnies pétrolières, et des coûts de transport.

ENTRETIENS

Les entretiens pour la cinquième revue ont porté sur les mesures visant à i) poursuivre les efforts de rééquilibrage budgétaire afin de maintenir la dette sur une trajectoire viable, ii) traiter rapidement les problèmes des banques publiques vulnérables et iii) progresser dans l'application du programme de réformes structurelles.

A. Le rééquilibrage budgétaire reste essentiel

15. Le déficit budgétaire pour 2019 reste conforme à l'objectif convenu au moment de la quatrième revue. Le solde global va légèrement se détériorer (0,1 % du PIB non pétrolier) en raison de la baisse des recettes pétrolières. Le solde primaire sous-jacent hors pétrole³ reste à 4,2 % du PIB non pétrolier. Pour atteindre cet objectif, les autorités devront maintenir leurs efforts visant à accroître les recettes intérieures et maîtriser les dépenses, en particulier la masse salariale. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif relatif aux dépenses sociales.

Tableau 3 du texte. Tchad : solde primaire hors pétrole
(% du PIB non pétrolier)

	2019		2020	
	4e revue	5e revue	4e revue	5e revue
Solde primaire hors pétrole (base engagements, hors dons)	-4,8%	-4,9%	-3,8%	-4,9%
Dépenses liées aux élections	0,6%	0,6%	0,0%	0,0%
Subventions à la compagnie d'électricité	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%
Solde primaire non pétrolier sous-jacent	-4,2%	-4,2%	-3,8%	-3,9%
Solde global	0,0%	-0,1%	2,3%	3,0%
PIB non pétrolier	5212	5166	5515	5466

16. Les autorités doivent continuer de mettre l'accent sur l'accroissement des recettes intérieures afin d'atteindre l'objectif de fin d'année. Le niveau inférieur du cours du pétrole par rapport au prix de référence dans le budget (64 dollars le baril contre 72 dollars) va annuler l'effet de l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice payé par le plus important opérateur pétrolier⁴. Les autorités doivent continuer d'accroître les recettes non pétrolières en s'appuyant sur les mesures identifiées lors de la quatrième revue ainsi que sur les mesures récemment introduites en matière de TVA concernant la mise en place d'un taux de pénalité de 15 % pour les entreprises non conformes. Les nouvelles mesures relatives à la TVA devraient exercer un impact positif sur les recettes à compter du dernier trimestre de 2019.

³ Le solde primaire sous-jacent hors pétrole 2019 ne comprend pas les dépenses liées aux élections, qui constituent des dépenses ponctuelles.

⁴ Au cours des années précédentes, l'impôt sur les bénéfices pétroliers a été neutralisé par l'investissement initial de l'opérateur. L'impact cette année sera partiel et il devrait être total en 2020.

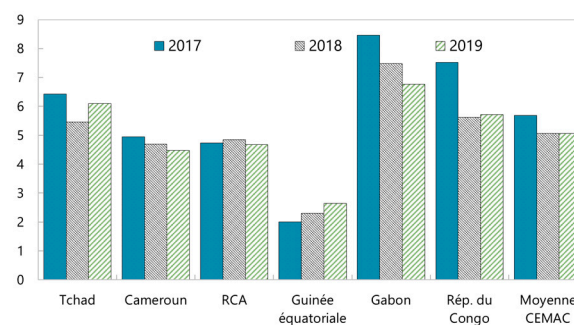
17. Les dépenses devraient être globalement conformes au budget 2019. Les autorités s'engagent à atteindre leur objectif de dépenses pour l'année, sauf pour la masse salariale, qui devrait être légèrement plus élevé (0,2 % du PIB non pétrolier) suite au rétablissement du salaire de base pour les militaires. Elles argumentent que la détérioration de la situation sécuritaire, combinée aux baisses draconiennes des salaires des militaires en 2017, affecte le moral des soldats. Pour que cette augmentation n'ait pas d'impact sur le budget, les autorités ont convenu de la compenser en réduisant les achats de biens et de services. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer l'exécution des dépenses sociales, en particulier celles consacrées à la santé et à l'éducation. Ils ont également insisté sur l'importance de limiter le recours aux DAO et d'augmenter leur régularisation, conformément aux objectifs. Les services du FMI et les autorités conviennent également du fait que les montants destinés aux élections n'ayant pas été utilisés devraient être épargnés et réinjectés dans le budget 2020.

18. Les autorités restent déterminées à poursuivre leurs efforts en matière de rééquilibrage budgétaire en 2020. Le budget à soumettre à l'assemblée nationale (mesure préalable) visera un solde primaire hors pétrole de -4,9 % du PIB non pétrolier, soit 1,1 % au-dessus de l'objectif convenu au moment de la quatrième revue, car il comptabilise les transferts en faveur de la Société nationale d'électricité (SNE). Ces transferts, qui étaient considérés comme des transactions hors budget par le passé, seront répercutés de façon transparente dans le budget 2020, que ce soit dans les recettes ou les dépenses, et n'auront aucun impact sur le solde global. Ce dernier va enregistrer une nette amélioration, s'établissant à 3,0 % du PIB non pétrolier, sous l'effet de l'augmentation des recettes pétrolières. Compte tenu de cette évolution favorable, les services du FMI soulignent l'importance des restrictions budgétaires, en particulier en période électorale. En effet, l'AVD réalisée au moment de la quatrième revue a conclu que le risque de surendettement extérieur et le risque global de surendettement du Tchad restent élevés.

19. Les recettes vont sensiblement augmenter en 2020. Les recettes pétrolières vont enregistrer un important coup de fouet (+2,7 % du PIB non pétrolier) qui tient principalement à l'augmentation considérable de l'impôt sur les bénéfices payé par le principal opérateur pétrolier. La contrepartie en recettes des transferts en faveur de la SNE va également contribuer à l'augmentation (environ 1 % du PIB non pétrolier). Les recettes non pétrolières devraient également augmenter (+0,5 % du PIB non pétrolier) sous l'effet des nouvelles mesures liées à la rationalisation des exonérations fiscales, de l'amélioration des administrations fiscale et douanière, et de la réforme de la TVA.

20. Si l'on exclut les transferts en faveur de la SNE, les dépenses en 2020 ont été inférieures aux projections de la quatrième revue. La masse salariale va baisser de 0,2 % du PIB non pétrolier, malgré l'intégration des nouvelles recrues approuvées dans le budget 2019 et l'augmentation salariale en faveur des

Graphique 5 du texte. Masses salariales dans la CEMAC, 2017–19
(en pourcentage du PIB)

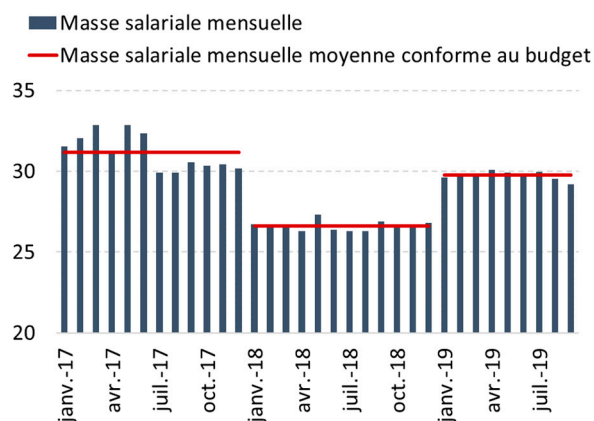


Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

militaires. Les biens et les services devraient également s'inscrire en baisse. Les transferts en faveur de la SNE vont augmenter les dépenses d'1 % du PIB non pétrolier. Comme pour 2019, les autorités se sont engagées sur une enveloppe de dépenses sociales équivalant à 34 % des dépenses primaires (en excluant les transferts en faveur de la compagnie d'électricité). Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de rembourser les arriérés intérieurs et à augmenter les remboursements en cas de recette pétrolière exceptionnelle.

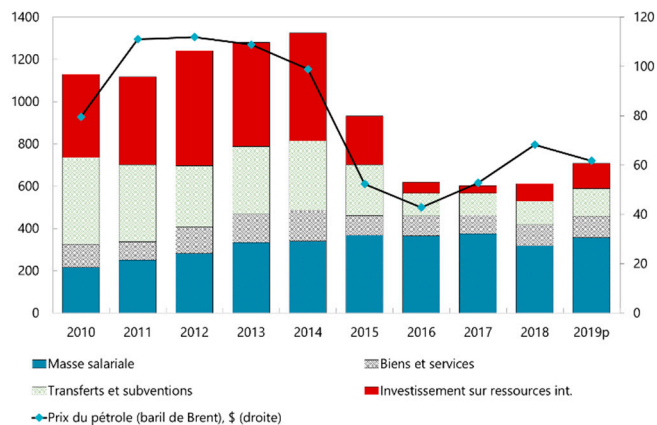
21. L'introduction d'un nouveau mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière contribue à remédier à la procyclicité de la politique budgétaire (encadré 1). Les autorités conviennent que la volatilité des prix du pétrole et la politique budgétaire procyclique menée par le passé ont freiné l'activité économique. Avec le soutien de la Banque mondiale, elles préparent un mécanisme de lissage, qui leur permettra de se constituer progressivement des amortisseurs. Le nouveau mécanisme, qui correspond à la recommandation du FMI au moment des dernières consultations au titre de l'article IV⁵, contribuera à éviter les politiques économiques procycliques et renforcera la capacité du Tchad à rembourser sa dette. L'assemblée nationale a adopté une loi adéquate le 15 novembre et le mécanisme sera opérationnel dans le cadre du budget 2020. Les autorités attendent qu'il permette de réaliser des économies d'au moins 10 milliards de FCFA.

Graphique 6 du texte. Tchad : masse salariale, 2017–19
(en milliards de FCFA)



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 7 du texte. Tchad : procyclicité de la politique budgétaire
(en milliards de FCFA)



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

Point de vue des autorités

22. Les autorités confirment leur volonté de poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire. Elles estiment que l'impôt sur les bénéfices pétroliers versé par le principal opérateur pétrolier sera supérieur d'au moins un tiers au montant budgété mais elles sont d'accord avec les services pour maintenir une projection prudente. Elles auraient également apprécié de voir des

⁵ EBS/19/60, annexe III, « Oil Dependence and Considerations for a Price Smoothing Mechanism »

chiffres supérieurs pour la masse salariale (+0,2 % du PIB non pétrolier) et l'investissement intérieur (+0,2 % du PIB non pétrolier) mais acceptent de maintenir ces niveaux raisonnables, conformes à ceux convenus lors de la quatrième revue. Elles indiquent toutefois que si l'impôt sur les bénéfices pétroliers, qui doit être payé aux alentours du mois d'avril sur la base des bénéfices réels de 2019, se révèle plus élevé au moment de la sixième revue, elles souhaiteront accroître les investissements intérieurs afin de répondre à leurs importants besoins infrastructurels et sociaux.

Encadré 1. Nouveau mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière

Afin de stabiliser les dépenses publiques face à la volatilité des recettes pétrolières, les autorités ont conçu un mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière. À partir de 2020, ce dispositif met de côté les recettes pétrolières jusqu'à ce qu'elles atteignent 40 milliards de FCFA (0,8 % du PIB non pétrolier). Au-delà de ce montant, les fonds sont disponibles pour combler des insuffisances budgétaires lorsque les recettes pétrolières sont inférieures de plus de 10 % aux montants budgétés. Ces insuffisances correspondent approximativement à des baisses de prix supérieures à 5 dollars le baril.

Dans un premier temps, une somme de 10 milliards de FCFA sera automatiquement versée chaque année sur un compte spécial du Trésor. Par la suite, si les recettes pétrolières sur une année donnée sont supérieures au montant budgété, 20 % de cette différence sera versée sur le compte spécial, jusqu'à un maximum de 10 milliards de FCFA par an. La probabilité d'atteindre des excédents de recettes pétrolières et les dépôts qui en découlent sur le compte de lissage est renforcée par l'utilisation d'hypothèses prudentes s'agissant des prix (3 dollars au-dessous du prix des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM)) et de la production (10 % au-dessous des prévisions) pour la référence budgétée.

Si les recettes pétrolières baissent à plus de 10 % au-dessous du montant budgété, le mécanisme de lissage peut être utilisé pour financer les dépenses budgétées lors d'un exercice donné, dans la limite des montants disponibles dans le fonds. Toutefois, le fonds ne peut être utilisé pour des postes non budgétés ou pour effacer des dettes.

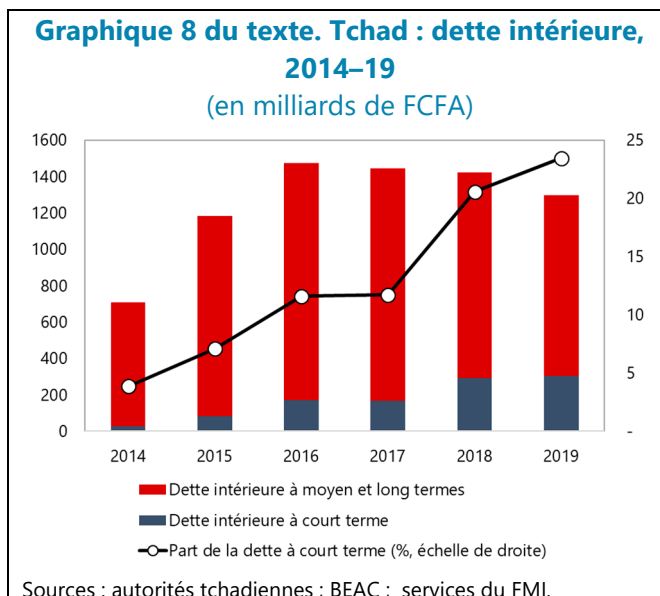
Ce mécanisme est différent du « solde de référence » de la CEMAC, qui établit un niveau plancher de -1,5 % du PIB pour le solde global. Le solde de référence est défini comme le solde global moins 20 % des recettes pétrolières en part du PIB et 80 % de la différence entre les recettes pétrolières et leur moyenne en part du PIB au cours des trois dernières années.

Ces mécanismes sont tous deux destinés à fournir des amortisseurs à la politique budgétaire en cas de chocs. Selon les autorités toutefois, le nouveau mécanisme se distingue par l'obligation d'épargner les ressources accumulées afin de stabiliser les dépenses publiques en cas de choc alors qu'avec la réglementation de la CEMAC, cette épargne n'est pas explicitement requise, l'excédent de recettes pétrolières pouvant être utilisé pour rembourser des dettes ou apurer des arriérés.

B. Maintenir la dette sur une trajectoire à la baisse

23. Il reste essentiel de déployer des efforts budgétaires considérables pour maintenir la dette sur une trajectoire à la baisse. Il convient de préserver de l'espace budgétaire pour rembourser la dette et apurer les arriérés. La création de cet espace budgétaire grâce à l'augmentation des recettes non pétrolières contribuera à améliorer la viabilité de la capacité de remboursement de la dette. Avec des recettes pétrolières supérieures aux prévisions en 2020, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'apurement des arriérés intérieurs devrait être plus facile à mettre en œuvre. Les autorités entendront limiter le refinancement de la dette intérieure à 85 %

des titres en 2020 dans le cadre d'une initiative globale visant à améliorer la liquidité des banques et à réduire la dette intérieure. Le prolongement des échéances de la dette intérieure en cours réduira le risque de refinancement et pourrait modérer les besoins de remboursement.



24. Le respect de la limite de zéro pour les emprunts non concessionnels en résistant à la pression de contracter des prêts aux conditions du marché pendant le programme en cours fournira aux autorités un point d'ancrage essentiel pour assurer la viabilité de la dette intérieure. Le risque de surendettement extérieur du Tchad demeure élevé. Les autorités doivent poursuivre leurs efforts pour identifier les projets dont le rendement en termes d'économie et de développement pourrait attirer les investisseurs avec d'autres modalités de financement ne mettant pas en péril la viabilité de la dette.

25. Le Tchad doit améliorer sa gestion de la dette afin de renforcer sa capacité d'endettement. Au Tchad, l'insuffisance des ressources et des capacités, et la mauvaise coordination entre les entités responsables exposent la gestion de la dette à un risque opérationnel élevé. Le risque d'erreurs, d'omissions, d'arriérés involontaires et de perte de membres importants du personnel pèse sur le processus de gestion de la dette. Ces risques doivent être traités au plus vite i) en réformant les rôles et les structures de la gestion de la dette, ii) en améliorant la communication entre les entités responsables, et iii) en augmentant les ressources allouées à la gestion de la dette. Bien qu'elle pâtisse des risques ci-avant, la gestion de la dette extérieure a été bien aidée par le compte séquestre dédié et accompagnée par des réunions mensuelles consacrées à la gestion de la dette.

Point de vue des autorités

26. Les autorités restent engagées à réduire les vulnérabilités des dettes intérieure et extérieure de façon agressive. En réduisant le surendettement intérieur, elles prévoient de récolter

des dividendes en termes de croissance. Compte tenu des avancées considérables réalisées dans le cadre du programme en termes de restructuration de la dette extérieure et d'apurement des arriérés extérieurs, le fait que le risque de surendettement ait été jugé « élevé » reste pour elles une source de frustration. Les besoins en matière de développement sont extrêmement élevés et l'accès au financement concessionnel est très limité. Les autorités estiment que les bienfaits d'emprunts non concessionnels contractés avec parcimonie surpassent largement un éventuel accroissement du risque de surendettement.

C. Accélérer les réformes structurelles et améliorer la gouvernance

27. La rationalisation des exonérations et le renforcement de l'administration fiscale doivent rester des priorités. Les services du FMI soulignent la nécessité d'ajuster et d'éliminer les exonérations inefficaces, qui ne sont pas conformes avec la législation existante, sur la base de l'audit de 2017 consacré aux 47 accords d'exonération. Les autorités conviennent également avec les services de la nécessité de réduire l'octroi discrétionnaire d'exonérations, en particulier dans le secteur pétrolier et les activités de raffinage, et de préparer une stratégie pour encadrer l'octroi de nouvelles exonérations (MPEF ¶25). En s'appuyant sur l'assistance technique du FMI, les autorités prévoient d'allouer de nouvelles ressources (locaux et logiciels) aux directions des impôts chargées des petites et moyennes entreprises (repère structurel, avril 2020).

28. Il est essentiel de renforcer l'administration de la TVA. Les recettes de la TVA au Tchad font partie des plus faibles d'Afrique. Les autorités avancent dans la mise en œuvre de leur plan d'action pour la TVA. La liste des contribuables assujettis à la TVA a été publiée et intégrée dans un système informatisé. Un taux de pénalité de 15 % est appliqué aux contribuables qui ne sont pas en règle. Les autorités ont également publié la liste des sociétés autorisées éligibles à la TVA réduite. Les services du FMI soulignent l'importance de mettre en place un mécanisme de remboursement de la TVA à la BEAC en versant 5 % des recettes de la TVA sur un compte dédié.

29. Les réformes appliquées à la gestion des finances publiques vont accroître l'efficacité et la responsabilisation du secteur public, et reconstituer des amortisseurs budgétaires. Les services et les autorités ont convenu de la nécessité d'avancer sur les réformes de la gestion des finances publiques. La nouvelle stratégie de gestion des finances publiques, qui sera mise en œuvre en 2020, devrait améliorer les procédures de budgétisation, pour lesquelles les prévisions de base et la coordination interagences sont actuellement insuffisantes. Reconnaisant le problème persistant posé par l'utilisation des DAO (MPEF ¶28), les autorités vont émettre un décret d'ici à la fin de l'année afin d'abaisser leur plafond. Une fois que les audits des arriérés intérieurs auront été achevés, elles prévoient d'adopter une stratégie visant à les apurer. Des mesures seront prises pour améliorer la gestion de la trésorerie, avec notamment la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT). Cela commencera par un recensement de tous les comptes de l'État dans des banques commerciales. Elles prévoient également de moderniser le système de passation des marchés publics (MPEF ¶33).

30. Les autorités ont toujours la volonté d'améliorer la gouvernance, mais leurs efforts sont entravés par des limitations en termes de capacité. Elles reconnaissent l'importance de la bonne gouvernance pour le développement du secteur privé et entendent poursuivre leurs efforts

pour mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC). Elles soulignent que leurs initiatives visant à réduire les exonérations fiscales, à renforcer l'administration fiscale et à moderniser le système de passation des marchés publics devraient contribuer à atténuer l'exposition à la corruption. Elles indiquent qu'une évaluation du code pénal du pays sera réalisée avec le soutien de l'ONU afin de contrôler sa conformité avec la convention. Elles acceptent de mettre sur pied un cadre législatif pour la déclaration de patrimoine⁶, que ce soit en adoptant une loi autonome ou en intégrant les dispositions nécessaires à la future législation de lutte contre la corruption. La mise en œuvre du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au niveau national est pilotée par l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF). Bien qu'opérationnelle depuis 2009, l'ANIF souffre d'un manque de ressources humaines et de coordination avec les institutions régionales impliquées dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment la COBAC.

Point de vue des autorités

31. Les autorités reconnaissent que la réforme budgétaire et la qualité de la gouvernance sont des éléments clés pour redynamiser le secteur privé et réduire les cas de corruption. Elles conviennent avec les services du FMI que la rationalisation des exonérations et le renforcement de l'administration de la TVA contribueront à accroître les recettes intérieures. S'agissant des arriérés, compte tenu des ressources limitées à leur disposition, elles chercheront à identifier les financements concessionnels nécessaires à leur apurement. Elles s'engagent également à adopter une législation régissant le régime de déclaration du patrimoine, en concertation avec les donateurs internationaux.

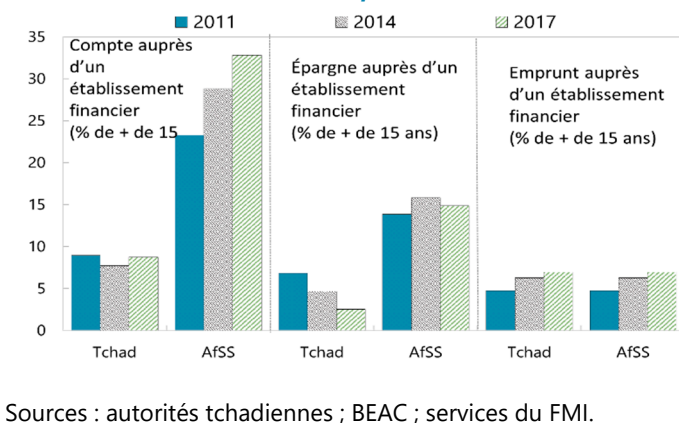
D. Sauvegarder le secteur bancaire

32. Le lien étroit entre l'État et les banques, et la forte dépendance au pétrole posent des problèmes au secteur bancaire. La forte accumulation d'arriérés intérieurs et la nette augmentation de la dette intérieure qui ont fait suite à la récente crise ont engendré des vulnérabilités, en particulier au niveau des deux grandes banques publiques (environ 45 % du total des actifs du secteur bancaire à elles deux), en raison de la détérioration de leur position de liquidité et de la qualité de leur portefeuille d'actifs. Ce lien étroit expose les banques et l'État à des risques. Les autorités conviennent que les banques doivent continuer à classer leurs prêts de façon adéquate et à les provisionner correctement conformément à la réglementation bancaire existante. Elles s'efforcent également d'atténuer les pressions sur la liquidité des banques en diminuant le refinancement de la dette intérieure. Le remboursement d'arriérés intérieurs serait également précieux à cet égard.

⁶ Selon la Constitution, le président de la République, les ministres, et certaines « personnalités » et « agents publics » sont tenus de déclarer leur patrimoine au début et à la fin de leur mandat, mais il n'existe pas de mécanismes et de modalités permettant d'assurer la mise en œuvre, la conformité et l'exécution de cette mesure.

33. Malgré quelques retards, les autorités enregistrent de bonnes avancées dans leur stratégie de réforme des deux banques publiques (la BCC et la CBT). Selon les rapports d'audit de juin des deux banques, les plans de réorganisation et de financement devraient être adoptés d'ici à fin novembre (mesure préalable). Pour ce faire, les autorités affecteront 3 milliards de FCFA dans le budget 2020 à la recapitalisation d'une des deux banques, et 9 milliards de FCFA au remboursement des crédits en souffrance des deux banques (MPEF 135). Par ailleurs, l'État s'engage à remédier à toutes les faiblesses relevées dans l'audit, en particulier la structure de gouvernance des banques. Afin de veiller à la bonne mise en œuvre des plans de restructuration et de financement, des contrats de performance seront signés par la direction des deux banques (repère structurel pour mars 2020).

Graphique 9 du texte. Tchad : indicateurs d'inclusion financière, 2011–17



34. Des efforts s'imposent pour améliorer l'inclusion financière par le biais de la banque mobile et de la microfinance. Le secteur bancaire gagnerait en stabilité s'il disposait de ressources plus stables grâce à une augmentation des dépôts. Or seulement 9 % de la population tchadienne dispose d'un compte en banque. La banque mobile peut améliorer l'accès aux services financiers, mais elle se heurte à des difficultés, comme la mauvaise qualité des réseaux, en particulier dans les zones reculées, et le faible taux d'alphabétisation de la population. Suite à la révision en 2018 de la réglementation de la CEMAC portant sur la microfinance⁷, plusieurs institutions ont été confrontées à des difficultés, et ont été contraintes de fermer leurs portes ou de se restructurer.

Point de vue des autorités

35. Les autorités sont conscientes des difficultés du secteur bancaire. Elles conviennent de la nécessité de remédier rapidement aux vulnérabilités engendrées par les deux grandes banques publiques. Elles reconnaissent le potentiel de la banque mobile et considèrent la numérisation de l'économie comme un moyen de développer ce secteur. S'agissant du système de réglementation du secteur de la microfinance, elles ont demandé un soutien renforcé de la COBAC.

⁷ La nouvelle réglementation a instauré des exigences de contrôle en interne, un capital social minimum, des règles portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et des normes prudentielles.

MODALITES DU PROGRAMME

36. Les besoins de financement pour 2019 et 2020 sont couverts (tableau 4 du texte). Le FMI, avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, devrait couvrir l'écart de financement du pays pour le restant de cette année et 2020. Malgré les aléas à la baisse pesant sur les perspectives, la capacité du Tchad à rembourser le FMI devrait rester adéquate (tableau 10).

Tableau 4 du texte. Tchad : écart de financement au titre du programme et sources de financement
(en millions de dollars)

Millions de dollars	2017	2018	2019	2020
Écart de financement	192	362	228	163
Appui budgétaire	143	262	102	125
Multilatéral	86	203	68	108
Bilatéral	56	59	34	17
Financement du FMI	49	99	126	39
<i>pourcentage du quota</i>	<i>25</i>	<i>75</i>	<i>40</i>	<i>20</i>

¹ Le décaissement de l'AfDB en 2018 inclut 65 millions de dollars planifiés pour 2017 mais décaissés en janvier 2018.

37. Les services du FMI et les autorités ont convenu de mesures de politique économique éayant le reste de l'accord. Les objectifs indicatifs pour fin mars ont été révisés conformément au cadre macroéconomique mis à jour. Trois mesures préalables ont été fixées concernant la soumission du budget 2020, l'adoption des plans de réorganisation et de financement des deux banques publiques, et la finalisation de l'audit sur les arriérés intérieurs. Les deux dernières mesures préalables visent à atteindre les deux repères structurels pour fin septembre qui ont été manqués. Les autorités demandent à reporter de fin novembre à fin décembre 2019 le repère structurel portant sur l'apurement des arriérés. Deux nouveaux repères structurels ont été ajoutés au programme de réformes pour l'an prochain. Il s'agit de la signature de contrats de performance avec la direction des deux banques publiques et de l'affectation de ressources aux directions des impôts.

38. La BEAC a fourni une assurance actualisée sur les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 et fin juin 2020 en soutien aux programmes appuyés par le FMI des pays de la CEMAC. Dans sa lettre de soutien actualisée, la BEAC a présenté une nouvelle version des projections sur les avoirs extérieurs nets, sur la base notamment des bons résultats enregistrés jusqu'à mi-2019. La BEAC a également renouvelé son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive, en même temps que les États membres appliqueront l'ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de réaliser les projections pour les avoirs extérieurs nets. Les assurances régionales portant sur ces avoirs sont essentielles à la réussite du programme du Tchad et elles contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région. La BEAC continue par ailleurs de mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2017.

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- 39. Le Tchad demeure confronté à un environnement difficile.** Le pays reste exposé aux chocs sécuritaires et humanitaires, tandis que sa faible capacité administrative et sa fragilité continuent d'entraver l'élaboration de ses politiques économiques. Malgré ces difficultés, les autorités restent engagées à suivre le programme.
- 40. L'activité économique se reprend et les perspectives sont favorables.** L'apurement des arriérés et le remboursement de la dette intérieure vont continuer de stimuler l'activité économique. Le bond attendu de la production de pétrole sous l'effet des nouvelles technologies est bienvenu mais il ne doit pas détourner les autorités des importantes réformes visant à promouvoir l'activité non pétrolière. Bien que parfois difficiles, ces réformes amélioreront la résilience, et garantiront une croissance viable reposant sur une base élargie.
- 41. La prudence en matière budgétaire s'est révélée essentielle pour placer les finances publiques sur une trajectoire viable et elle doit être maintenue à l'approche des élections.** Les autorités doivent continuer de mettre l'accent sur l'accroissement des recettes intérieures. L'élargissement de la base fiscale par la rationalisation des exonérations et l'application des nouvelles mesures relatives à la TVA jouera un rôle essentiel. Les autorités doivent continuer de maîtriser la masse salariale, l'une des plus élevées de la région CEMAC. Il convient d'intensifier les efforts pour atteindre l'objectif de fin d'année relatif aux dépenses sociales. Le recours aux DAO doit être limité et sa régularisation doit être accélérée.
- 42. Les arriérés intérieurs restent un frein pour l'activité économique.** L'audit doit être achevé dans les plus brefs délais et la stratégie d'apurement des arriérés doit être rapidement préparée pour être mise en œuvre début 2020. Cela participera grandement au traitement des vulnérabilités des banques et au soutien de la reprise économique. Les recettes pétrolières exceptionnelles doivent être utilisées pour accélérer le remboursement des arriérés.
- 43. La dette publique a diminué, mais des vulnérabilités demeurent.** Il est essentiel de poursuivre les plans énergiques de réduction de la dette intérieure, notamment en émettant des titres à échéance plus longue afin de diminuer le risque de refinancement. En maintenant une limite de zéro pour les emprunts non concessionnels dans le cadre du programme en cours, les autorités vont améliorer leur situation d'endettement. L'éventuel recours à des emprunts non concessionnels à l'avenir dépendra d'une AVD actualisée, ainsi que de la qualité et de l'importance stratégique de projets potentiels pour lesquels des financements concessionnels ne sont pas disponibles.
- 44. Il convient de déployer des efforts continus afin de sauvegarder la stabilité du secteur bancaire.** L'adoption de plans de restructuration et de financement pour les deux banques publiques est essentielle pour maîtriser les vulnérabilités. La signature de contrats fondés sur les résultats garantira la bonne exécution de ces plans. En limitant le refinancement de la dette intérieure, les autorités réduiront la pression sur les liquidités. Il est essentiel d'appliquer une classification adéquate des emprunts et d'assurer les provisions correspondantes.

45. La dynamique de réformes doit se poursuivre. La nouvelle stratégie de gestion des finances publiques est bienvenue et sa mise en œuvre va favoriser la modernisation de la gestion des finances publiques. La mise en place d'un compte unique du Trésor sera essentielle pour prévenir l'apparition de nouveaux arriérés. Il est capital de traiter les faiblesses en matière de gouvernance afin de développer le secteur privé et de réduire les possibilités de corruption.

46. Le programme reste exposé à des risques élevés mais qui sont gérables avec un engagement fort des autorités. En maintenant la discipline budgétaire et en respectant le programme de réformes, les autorités maîtriseront les risques budgétaires, renforceront l'efficacité de l'économie et amélioreront la gouvernance. Cela ouvrira la voie à une croissance tirée par le secteur privé et à la diversification économique. La capacité de mise en œuvre sera renforcée par le maintien d'un dialogue continu avec le FMI, et par la fourniture de missions de renforcement des capacités par le FMI et d'autres partenaires pour le développement.

47. Bien que l'économie tchadienne soit l'une des plus petites de la région CEMAC, le pays continue de mettre en œuvre des mesures fortes qui étayent la stabilité régionale. Une mise en œuvre rigoureuse de la trajectoire de rééquilibrage budgétaire convenue par les quatre pays appliquant déjà des programmes appuyés par le FMI, et la possible approbation de nouveaux programmes soutenus par le FMI avec la Guinée équatoriale et la République centrafricaine favoriseraient le redressement de la position de la BEAC en avoirs extérieurs nets.

48. Sur la base des avancées réalisées par le Tchad dans le cadre du programme et de la bonne mise en œuvre de l'assurance régionale par la BEAC, les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la cinquième revue et la revue des assurances de financement. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la sixième revue soit subordonné à la mise en œuvre des assurances critiques sur les avoirs extérieurs nets au niveau de l'union, conformément au document de référence de décembre 2019 pour l'ensemble de l'union.

Tableau 1. Tchad : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–23

	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023
	Prél.	Prél.	4e revue	Proj.	4e revue	Proj.	4e revue	Proj.	4e revue	Proj.	Proj.
(variation en pourcentage annuel, sauf indication contraire)											
Secteur réel											
PIB à prix constants	-2,4	2,4	2,4	3,0	5,5	3,9	4,8	5,8	5,3	5,4	4,0
PIB pétrolier ¹	-11,2	12,7	4,0	7,6	16,7	7,5	8,2	13,4	10,6	10,6	4,4
PIB non pétrolier	-0,5	0,5	2,0	2,0	3,0	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,9
Déflateur du PIB	-0,8	2,3	2,6	1,9	2,9	2,8	3,0	3,0	2,9	2,9	1,7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) ²	-0,9	4,0	2,9	1,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix du pétrole											
Brent (US\$/baril) ³	54,4	71,1	61,8	64,4	61,5	60,5	60,8	58,0	60,4	57,3	57,4
Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) ⁴	49,4	65,1	58,8	61,4	58,5	57,5	56,8	54,0	56,4	53,3	53,4
Production de pétrole (millions de barils)	36,0	42,2	45,2	47,0	53,9	51,1	58,9	58,9	65,9	65,9	69,1
Taux de change FCFA/US\$ (moyenne)	580,9	555,2
Monnaie et crédit											
Avoir extérieurs nets du système bancaire	0,5	11,1	10,5	11,9	10,4	11,2	11,6	11,1	7,1	5,2	9,8
Crédit intérieur net	-4,7	-10,6	-1,0	-0,9	0,3	1,2	-4,6	-1,8	1,0	2,3	-3,7
<i>dont</i> : créances sur l'administration centrale (net)	-4,4	-6,8	5,7	6,8	-1,0	-1,1	-5,7	-3,4	-0,8	0,8	-4,7
<i>dont</i> : créances sur le secteur privé (net)	-1,7	1,3	1,5	0,3	1,2	2,3	1,1	1,6	1,8	1,5	1,1
Monnaie et quasi-monnaie	-4,3	0,5	9,5	11,0	10,7	12,4	7,0	9,3	8,1	7,5	6,1
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole) ⁵	5,3	5,4	5,0	5,1	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7
Secteur extérieur (valorisé en francs CFA)											
Exportations de biens et services (FAB)	15,4	37,6	-1,8	3,7	16,0	3,0	6,0	8,2	10,2	10,0	6,0
Importations de biens et services (FAB)	5,4	15,3	3,1	6,3	10,6	4,1	6,4	7,2	8,8	10,1	4,1
Volume des exportations	-10,8	11,6	7,2	9,9	15,7	8,5	7,8	12,5	10,1	10,2	4,4
Volume des importations	5,7	12,2	2,4	4,9	10,4	3,8	5,4	6,8	7,7	9,5	3,3
Solde global de la balance des paiements (% du PIB)	-1,1	1,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,1	-0,1	-0,3	0,3
Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB)	-6,6	-3,4	-6,5	-6,2	-5,9	-6,2	-6,4	-6,6	-6,3	-7,1	-6,3
Termes de l'échange	29,8	20,0	-9,0	-6,9	0,2	-5,4	-2,5	-4,2	-1,1	-0,7	0,7
Dettes extérieures (pourcentage du PIB) ⁶	25,1	25,1	24,6	25,1	22,2	23,2	19,7	20,5	17,3	18,2	16,3
VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S)	94,1	62,4	65,5	61,2	55,3	59,1	50,1	53,5	42,8	46,8	42,0
(en pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)											
Finances publiques											
Recettes et dons	17,1	18,3	18,9	18,9	20,9	22,5	21,5	22,5	22,3	22,5	23,3
<i>dont</i> : recettes pétrolières ⁷	4,1	6,7	6,9	7,0	8,1	9,7	8,8	9,7	9,4	9,6	9,9
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	8,7	8,1	8,8	8,8	9,4	9,4	9,8	9,8	10,0	10,0	10,4
Dépenses totales	18,0	16,5	18,9	18,9	18,6	19,5	19,0	20,0	18,7	19,4	18,9
Dépenses courantes	13,7	12,0	12,7	12,7	12,4	13,1	12,3	13,3	11,9	12,7	12,1
Dépenses d'investissement	4,4	4,5	6,2	6,3	6,2	6,4	6,7	6,7	6,8	6,7	6,8
Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) ⁸	-3,8	-4,2	-4,8	-4,9	-3,8	-4,9	-3,8	-5,0	-3,5	-4,3	-3,3
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	-0,9	1,9	0,0	-0,1	2,3	3,0	2,5	2,5	3,6	3,0	4,3
Solde budgétaire de référence de la CEMAC (en % du PIB) ⁹	0,5	-0,8	-2,0	-2,1	-0,4	-1,1	0,1	-0,3	0,9	0,9	2,0
Dettes publiques totales (en % du PIB) ⁶	49,8	48,3	43,8	44,4	39,0	39,7	34,9	35,1	31,2	30,9	27,6
<i>dont</i> : dette intérieure (en % du PIB)	24,7	23,2	19,2	19,3	16,8	16,6	15,2	14,5	13,9	12,8	11,3
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	5 855	6 136	6 446	6 443	6 997	6 880	7 552	7 502	8 181	8 131	8 602
<i>dont</i> : PIB nominal hors pétrole	4 830	4 970	5 212	5 166	5 515	5 466	5 900	5 850	6 299	6 249	6 675
PIB nominal (milliards de US\$)	10,1	11,1	11,2	11,0	12,3	11,8	13,4	12,9	14,6	14,1	15,0

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections de la mission du FMI.

¹La croissance du PIB 2017 a été révisée afin de tenir compte des données définitives du PIB pétrolier en 2016 et 2017. Elle tient également compte de la production de pétrole utilisée pour la consommation locale.²Le taux d'inflation 2017 reflète les données des autorités en utilisant 2014 comme année de base.³Projections des PEM pour le prix du pétrole brut Brent.⁴Le prix du pétrole tchadien est le prix du Brent pour la décote de qualité.⁵Variations en pourcentage du stock de monnaie au sens large au début de la période.⁶Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.⁷Les recettes pétrolières pour 2018 incluent les recettes associées à la cargaison de pétrole de l'État prévue pour 2017.⁸Recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins les dépenses totales hors paiements des intérêts nets et l'investissement financé sur ressources extérieures.⁹Le solde budgétaire de référence de la CEMAC est calculé comme le solde budgétaire global moins les économies générées par les recettes pétrolières, ce qui correspond à la somme de 20 % des recettes pétrolières de l'année en cours et 80 % des recettes pétrolières moyennes au cours des trois années précédentes.

Tableau 3. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–23
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023
	Prel.	Prel.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	17,1	18,3	18,9	18,9	20,9	22,5	21,5	22,5	22,3	22,5	23,3
Recettes	12,8	14,8	15,7	15,8	17,6	19,1	18,6	19,5	19,4	19,6	20,3
Pétrole ¹	4,1	6,7	6,9	7,0	8,1	9,7	8,8	9,7	9,4	9,6	9,9
Hors pétrole	8,7	8,1	8,8	8,8	9,4	9,4	9,8	9,8	10,0	10,0	10,4
Fiscales	7,7	7,5	8,1	8,2	8,7	8,7	9,1	9,1	9,3	9,3	9,7
Non-fiscales	1,0	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Dons	4,3	3,5	3,2	3,1	3,3	3,4	2,9	2,9	3,4	3,5	3,8
Assistance budgétaire	2,1	2,4	1,0	0,9	1,1	1,2	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Dons projets	2,1	1,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,7	2,8	3,1
Dépenses	18,0	16,5	18,9	18,9	18,6	19,5	19,0	20,0	18,7	19,4	18,9
Courantes	13,7	12,0	12,7	12,7	12,4	13,1	12,3	13,3	11,9	12,7	12,1
Salaires	7,8	6,4	6,7	6,9	6,4	6,7	6,1	6,4	5,7	6,0	5,6
Fonctionnaires	6,0	4,8	4,9	4,8	4,7	4,7	4,4	4,4	4,2	4,1	3,9
Militaires	1,8	1,6	1,8	2,1	1,7	2,0	1,7	2,0	1,6	1,9	1,8
Biens et services	1,8	2,0	2,1	2,0	2,1	1,9	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Transferts et subventions ²	2,1	2,2	2,5	2,5	2,5	3,3	2,7	3,5	2,7	3,4	3,3
Intérêts	1,9	1,3	1,4	1,3	1,4	1,1	1,2	1,0	1,1	1,0	0,9
Intérieurs	0,7	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Extérieurs	1,2	0,8	0,9	0,8	0,9	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,5
<i>Pour mémoire : emprunt Glencore (après restructuration)</i>	1,1	0,6	0,7	0,6	0,7	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,3
Investissement	4,4	4,5	6,2	6,3	6,2	6,4	6,7	6,7	6,8	6,7	6,8
Financement intérieur	0,7	1,7	2,3	2,3	2,2	2,4	2,6	2,5	2,7	2,5	2,5
Financement extérieur ³	3,6	2,8	3,9	4,0	4,0	4,0	4,2	4,2	4,1	4,2	4,3
Solde global (dons compris, base engagement)	-0,9	1,9	0,0	-0,1	2,3	3,0	2,5	2,5	3,6	3,0	4,3
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base engagements) ⁴	-3,8	-4,2	-4,8	-4,9	-3,8	-4,9	-3,8	-5,0	-3,5	-4,3	-3,3
Instances de paiement fin d'année précédente ⁵	-1,6	-0,2	-0,9	-1,0	-1,4	-1,5	-1,3	-1,4	-1,4	-1,5	-1,2
Instances de paiement fin d'année précédente ⁵	0,2	1,0	1,4	1,5	1,4	1,5	1,5	1,6	1,3	1,3	1,2
Var arriérés ⁶	0,1	-0,7	-1,1	-1,2	-0,6	-0,8	-0,7	-0,7	-0,4	-0,2	-0,3
Remboursement autres arriérés ⁷	-0,3	-1,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-1,0	-1,0	-1,2
Solde global (dons compris, base caisse)	-2,5	0,8	-0,8	-0,6	1,5	2,0	1,5	1,3	2,0	1,6	2,8
Solde primaire hors pétrole (dons compris, base caisse)	-5,4	-5,3	-5,7	-5,4	-4,6	-5,9	-4,8	-6,1	-5,0	-5,7	-4,8
Financement	2,5	-0,8	0,8	0,6	-1,5	-2,0	-1,5	-1,3	-2,0	-1,6	-2,8
Financement intérieur (net)	0,9	-1,5	0,3	0,4	-0,8	-1,4	-0,6	-0,7	-0,9	-0,7	-1,8
Financement bancaire (net)	0,2	-1,6	2,3	2,4	0,0	0,3	-0,8	-0,7	-1,5	-1,1	-2,1
Banque centrale (BEAC)	-0,2	-1,5	2,3	2,4	0,0	0,3	-0,8	-0,7	-1,5	-1,1	-2,1
Dépôts	-0,5	-2,6	0,9	1,0	-0,4	0,0	-0,7	-0,6	-0,5	-0,1	-1,1
Avances (nettes)	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,8	-0,8	-0,7
FMI	0,6	1,1	1,4	1,4	0,4	0,4	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,4
Banques commerciales (dépôts)	0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements (net)	-0,8	0,0	-1,9	-2,0	-0,8	-1,8	0,2	0,0	0,5	0,4	0,3
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	1,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur	1,6	0,7	0,5	0,2	-0,8	-0,6	-0,9	-0,7	-1,1	-0,9	-1,0
Prêts (nets)	0,6	0,2	0,0	-0,3	-1,2	-1,1	-1,4	-1,1	-1,5	-1,3	-1,4
Décaissements	3,3	2,2	1,4	1,4	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3
Amortissement	-2,7	-2,0	-1,4	-1,7	-2,4	-2,4	-2,6	-2,3	-2,7	-2,5	-2,6
Allègement/rééchelonnement de la dette	-1,2	-0,8	-0,3	-0,5	-1,2	-1,1	-1,3	-1,1	-1,5	-1,2	-1,2
Arriérés extérieurs ⁸	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB non pétrolier	4 830	4 970	5 212	5 166	5 515	5 466	5 900	5 850	6 299	6 249	6 675
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	4,2	3,7	4,6	4,7							
Dépôts dans les banques (principalement BEAC) (en mois de dépenses sur financement intérieur)	2,5	5,1	4,0	4,0	4,1	3,8	4,5	4,1	4,7	4,0	4,8
Avances statutaires BEAC	9,9	9,7	9,2	9,3	8,7	8,8	8,1	8,2	6,9	6,9	5,9

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Appels de fonds nets et coûts de transport liés à la participation de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) dans des compagnies pétrolières privées.

² Inclut les subventions à la compagnie d'électricité à compter de 2020.

³ Inclut les projets financés par la BEAC, mais les emprunts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés en tant que financement intérieur.

⁴ Total des recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins dépenses totales, moins paiements d'intérêts et investissement financé sur ressources extérieures.

⁵ Différence entre les engagements et les décaissements.

⁶ Arriérés reconnus, tels qu'enregistrés par le Trésor dans le tableau « restes à payer ».

⁷ Les autres arriérés tiennent compte des arriérés non reconnus, dont le total sera spécifié après l'audit des arriérés, et de l'apurement en 2018 de 54 milliards de FCFA d'arriérés de l'entreprise Coton Tchad (publique à l'époque) dus à des banques tchadiennes.

⁸ Les 27 milliards en 2016 englobent des arriérés envers la Chine, apurés par le biais d'un accord en avril 2017.

⁹ L'ensemble de la dette envers la4:BR114 BEAC a été consolidé et rééchelonné en septembre 2017 en titres à long terme.

Tableau 4. Tchad : balance des paiements, 2017–23
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020		2021		2022		2023
	Prov.	Prov.	4e rev.	Prov.	4e rev.	Proj.	4e rev.	Proj.	4e rev.	Proj.	Proj.
Solde courant, transferts officiels courants inclus	-442	-327	-470	-448	-416	-428	-482	-492	-514	-574	-541
Balance commerciale	180	585	435	551	569	533	602	620	673	646	767
Exportations (FAB) :	1,436	1,931	1,943	2,101	2,250	2,168	2,371	2,327	2,605	2,551	2,691
<i>dont</i> : pétrole	1,048	1,523	1,523	1,686	1,790	1,720	1,887	1,844	2,083	2,021	2,113
Importations (FAB)	-1,256	-1,346	-1,507	-1,550	-1,681	-1,635	-1,769	-1,707	-1,933	-1,906	-1,925
Services (net)	-1,037	-1,191	-1,187	-1,286	-1,278	-1,327	-1,360	-1,439	-1,460	-1,543	-1,643
Revenu (net)	-78	-145	-188	-182	-222	-193	-234	-227	-254	-248	-253
Transferts courants (net)	493	424	470	469	515	559	511	554	527	572	588
Officiels (net)	149	108	112	112	160	163	140	141	146	147	153
Privés (net)	344	317	358	358	355	396	370	412	381	425	435
Compte de capital et d'opérations financières	231	297	470	455	488	506	573	577	550	589	621
Transferts en capital	100	49	109	109	117	117	131	131	139	139	156
Investissements directs étrangers	211	256	397	397	453	453	495	495	537	537	554
Autres investissements à moyen et long terme	-71	-30	-31	-46	-95	-67	-80	-64	-93	-84	-93
Secteur public	-58	-16	-15	-30	-67	-58	-80	-66	-96	-83	-91
Secteur privé	-13	-14	-16	-16	-28	-9	0	2	3	-2	-2
Capital à court terme	-9	22	-5	-5	13	3	26	14	-33	-3	4
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-211	-30	-1	7	72	78	91	85	36	15	80
Financement	-81	-204	-167	-167	-119	-124	-117	-110	-63	-41	-107
Variation des réserves nettes (BEAC)	-81	-204	-167	-167	-119	-124	-117	-110	-63	-41	-107
Financement exceptionnel	119	32	27	28	26	26	25	26	26	26	26
Allègement de la dette (initiative PPTE)	30	27	27	28	26	26	25	26	26	26	26
Autres recettes exceptionnelles	73	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation des arriérés extérieurs	17	-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	-172	-201	-140	-132	-21	-20	0	1	-2	1	-1
Écart de financement (% du PIB)	-2.9	-3.3	-2.2	-2.1	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI ; y compris emprunts et do	145	146	67	59	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel/financement du FMI, dont	-27	-55	-73	-73	-21	-20	0	1	-2	1	-1
FEC du FMI	27	55	73	74	21	21
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde courant (dons attendus compris ; % du PIB)	-6.6	-3.4	-6.5	-6.2	-5.9	-6.2	-6.4	-6.6	-6.3	-7.1	-6.3
Balance des paiements globales (y compris appui budgétaire)	-1.1	1.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	0.4	0.2	0.9
Exportations (pourcentage du PIB)	24.5	31.5	30.1	32.6	32.1	31.5	31.4	31.0	31.8	31.4	31.3
<i>dont</i> : pétrole	17.9	24.8	23.6	26.2	25.6	25.0	25.0	24.6	25.5	24.9	24.6
Importations (pourcentage du PIB)	-21.4	-21.9	-23.4	-24.1	-24.0	-23.8	-23.4	-22.7	-23.6	-23.4	-22.4
IDE (pourcentage du PIB)	3.6	4.2	6.2	6.2	6.5	6.6	6.6	6.6	6.6	6.6	6.4
Réserves de change brutes imputées (milliards de dollars EU)	-0.2	0.2	0.5	0.4	0.7	0.7	0.9	0.9	1.0	0.9	1.1

Sources: Autorités tchadiennes ; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Tchad : situation monétaire, 2017–23
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020				2021	2022	2023
	Prel.	Prel.	Proj.	T1	T2	T3	T4	Proj.	Proj.	Proj.
				Proj.						
Avoirs extérieurs nets	-299,4	-198,5	-90,0	-70,0	-65,0	-45,0	23,5	150,3	214,8	345,9
Banque centrale	-257,0	-134,0	-40,0	-20,0	-15,0	5,0	63,5	180,3	234,8	365,9
Actifs étrangers ¹	12,5	92,8	230,0	250,0	265,0	285,0	353,5	465,3	504,8	610,9
Engagements étrangers	-269,6	-226,8	-270,0	-270,0	-280,0	-280,0	-290,0	-285,0	-270,0	-245,0
dont financement du FMI ¹	-97,3	-183,3	-256,1	-256,1	-277,1	-277,1	-277,1	-270,6	-257,0	-233,3
Banques commerciales	-42,3	-64,5	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-40,0	-30,0	-20,0	-20,0
Avoirs intérieurs nets	1207,1	1111,0	1103,0	1090,0	1115,0	1115,0	1115,3	1094,5	1123,3	1074,4
Crédit intérieur	1308,1	1258,6	1323,0	1310,0	1335,0	1335,0	1335,3	1314,5	1343,3	1294,4
Créances sur l'État (net)	810,9	749,4	811,0	812,0	823,0	803,0	800,0	761,2	770,8	707,6
Trésor (net)	757,2	727,1	781,0	782,0	793,0	773,0	770,0	731,2	700,8	637,6
Secteur bancaire	757,2	727,1	781,0	782,0	793,0	773,0	770,0	731,2	700,8	637,6
Banque centrale	584,5	542,2	664,3	649,0	660,0	650,0	683,3	644,5	574,1	430,9
Créances sur l'administration centrale	609,5	696,2	769,0	769,0	790,0	790,0	790,0	783,5	721,9	650,2
dont avances ²	479,9	479,9	479,9	479,9	479,9	479,9	479,9	479,9	431,9	383,9
dont financement du FMI ¹	97,3	183,3	256,1	256,1	277,1	277,1	277,1	270,6	257,0	233,3
Engagements vis-à-vis de l'État	-25,0	-154,0	-104,7	-120,0	-130,0	-140,0	-106,7	-139,0	-147,8	-219,3
Banques commerciales	172,7	184,9	116,7	133,0	133,0	123,0	86,7	86,7	126,7	206,7
Créances sur l'administration centrale	263,7	298,2	230,0	230,0	230,0	220,0	200,0	200,0	240,0	320,0
Engagements vis-à-vis de l'administration centrale	-91,0	-113,3	-113,3	-97,0	-97,0	-97,0	-113,3	-113,3	-113,3	-113,3
Autres, hors Trésor	53,7	22,2	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	70,0	70,0
Crédit à l'économie	497,1	509,2	512,0	498,0	512,0	532,0	535,3	553,3	572,5	586,8
Autres postes (net)	-101,0	-147,6	-220,0	-220,0	-220,0	-220,0	-220,0	-220,0	-220,0	-220,0
Monnaie et quasi-monnaie	907,7	912,4	1013,0	1020,0	1050,0	1070,0	1138,8	1244,8	1338,1	1420,3
Circulation fiduciaire hors banques	406,5	415,2	460,9	464,1	470,2	479,2	518,1	566,4	608,9	646,3
Dépôts à vue	404,0	396,4	440,1	443,1	467,3	476,2	494,7	540,8	581,3	617,0
Dépôts à terme et d'épargne	97,2	100,9	112,0	112,8	112,5	114,6	125,9	137,6	147,9	157,0
<i>Pour mémoire:</i>										
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	-4,3	0,5	11,0				12,4	9,3	7,5	6,1
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	-3,2	2,4	0,5				4,6	3,4	3,5	2,5
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	8,5	8,3	7,9				7,8	7,4	7,0	6,8
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB hors pétrole)	10,3	10,2	9,9				9,8	9,5	9,2	8,8
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole)	5,3	5,4	5,1				4,8	4,7	4,7	4,7
Vitesse de circulation (PIB total)	6,4	6,7	6,4				6,0	6,0	6,1	6,1

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données de 2018 n'englobent pas le décaissement du FMI de décembre 2018, qui est apparu sur le compte du Trésor en février 2019.

² Comprend les avances statutaires et exceptionnelles.

Tableau 6. Tchad : indicateurs de solidité financière, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019T2
Solvabilité									
Fonds propres réglementaires / Actifs pondérés €	20,0	18,1	22,0	13,4	14,7	13,2	18,0	16,8	16,0
Qualité des actifs									
Crédits bruts en souffrance/Emprunts bancaires b	7,6	7,4	9,8	11,7	17,0	20,9	25,8	27,6	...
Provisions/Crédits en souffrance	89,0	64,5	65,3	68,3	56,1	52,4
Crédits nets en souffrance/Emprunts bancaires br	0,8	2,6	3,4	3,7	7,3
Rentabilité									
ROA	2,6	2,2	2,8	2,1	1,6	1,4	0,6	1,6	...
ROE	19,2	15,5	21,1	19,4	15,2	14,6	5,3	14,0	...
Liquidité									
Actifs liquides/Total des actifs	29,9	31,8	28,6	30,8	26,0	23,1	27,5	20,2	...
Actifs liquides/Engagements à court terme	149,3	146,6	139,3	152,9	142,1	155,0	188,9	117,9	118,0

Source : indicateurs de solidité financière du FMI ; COBAC.

Tableau 7. Tchad : critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI)* dans le programme FEC
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	CRQ fin déc. 2019	OI fin mars 2020
	5e revue	5e revue
1. Plancher sur le solde budgétaire primaire hors pétrole	-252	-85
2. Plancher sur les recettes douanières	130	30
3. Plafond sur le financement intérieur net de l'État hors BEAC	-90	-10
4. Plafond sur le financement net de l'État par la BEAC	124	50
5. Plafond sur le stock d'arriérés intérieurs de l'État	100	90
6. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs de l'État et des entreprises publiques non f	0	0
7. Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ou les entreprises publiques non financières	0	0
	IT	IT
8. Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	241	59
<i>Pour mémoire :</i>		
9. Dépenses avant ordonnancement (% des dépenses primaires)	22	22
10. Régularisation des dépenses avant ordonnancement, plafond (% des DAO)	80	50
11. Emprunts extérieurs concessionnels (millions de dollars)	127	0
12. Recettes pétrolières	359	133
13. Dons	54	35

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI

* Les ajusteurs pour les CRQ et les OI sont définis au paragraphe 23 du PAT

1. Solde budgétaire primaire hors pétrole : recettes non pétrolières hors dons moins dépenses primaires sur recettes intérieures (à savoir les dépenses hors paiements des intérêts et investissements financés sur recettes extérieures).

2. Recettes douanières fournies par le Trésor dans le tableau « situation des régies financières ».

3. Inclut le financement net par OTA et BTA, et les prêts directs des banques intérieures nets de l'amortissement, voir le protocole d'accord technique.

4. Fourni dans la PNG.

5. Stock d'arriérés reconnus fourni dans le tableau des « restes à payer ».

6. S'applique de manière continue.

7. S'applique de manière continue.

8. Dépenses des ministères en charge des secteurs sociaux, déterminés sur les recommandations de la Banque mondiale en l'absence de classification fonctionnelle des ministères. Un ajusteur est défini en cas de coupe dans les dépenses, afin d'assurer une hausse de la part des dépenses sociales de réduction de la pauvreté dans les dépenses primaires totales (voir le protocole d'accord technique).

10/11. Les DAO sont toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale de dépenses. La régularisation des DAO signifie l'enregistrement de la dépense dans la ligne budgétaire correspondante. Cela sera fait dans un délai maximum de 45 jours.

12. Recettes pétrolières : recettes fiscales et recettes des ventes de pétrole de l'Etat, nettes des coûts de transport et des coûts d'opération.

13. Dons budgétaires

Tableau 8. Tchad : repères structurels et mesures préalables pour le programme 2019–20

Mesures		Date butoir
Mesures préalables		
1. Soumettre à l'assemblée nationale un budget 2020 conforme avec le programme (y compris s'agissant de limite sur les DAO)		Cinq jours ouvrables avant la réunion du Conseil d'administration
2. Sur la base de la conclusion de l'audit de la BCC et de la CBT, adopter des plans de réorganisation et de financement pour la CBT et la BCC		Cinq jours ouvrables avant la réunion du Conseil d'administration
3. Achever l'audit des arriérés intérieurs restants.		Cinq jours ouvrables avant la réunion du Conseil d'administration
Repères structurels		
1. Publier une note trimestrielle sur le secteur pétrolier en respectant le modèle convenu avec les autorités, y compris les informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.	Existant	Tous les trimestres, à compter de fin décembre 2019
2. Adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs sur la base des résultats de l'audit	Prévu pour novembre 2019 puis repoussé	Fin décembre 2019
3. Publier une note semestrielle contenant une liste de toutes les nouvelles exonérations (y compris les renouvellements et les prolongations d'exonérations).	Existant	Tous les semestres, à compter de janvier 2020
4. Achever la mise en œuvre des recommandations de l'audit des 47 accords d'exonération dans le but de supprimer ou modifier ceux qui ne sont pas conformes aux textes juridiques ou qui n'ont pas été exécutés correctement.	Existant	Fin février 2020
5. Signer un contrat de performance avec les directions de la CBT et de la BCC	Nouveau	Fin mars 2020
6. Affecter par décret ministériel de nouvelles ressources (locaux et logiciel) aux directions des impôts en charge des petites et moyennes entreprises conformément aux recommandations du Département des finances publiques.	Nouveau	Fin avril 2020

Tableau 9. Tchad : calendrier de décaissements proposé dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Montant (% de la quote-part)	Montant (millions de DTS)	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
25,0	35,05	30 juin 2017	Approbation par le conseil d'administration du nouvel accord triennal au titre de la BEC
25,0	35,05	15 août 2017	Respect des critères de réalisation pour le 30 juin 2017 et achèvement de la première revue de l'accord
25,0	35,05	15 avril 2018	Respect des critères de réalisation pour le 31 décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue de l'accord
25,0	35,05	15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation pour le 30 juin 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord
20,0	28,04	15 avril 2019	Respect des critères de réalisation pour le 31 décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
20,0	28,04	15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation pour le 30 juin 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
20,0	28,04	15 avril 2020	Respect des critères de réalisation pour le 31 décembre 2019 et achèvement de la sixième revue de l'accord
Total	160,0	224,32	

Source : estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 10. Tchad : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–33

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant															
(millions de DTS)															
Principal	0,0	2,0	8,1	17,0	29,7	47,7	48,7	42,5	33,7	23,1	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif (millions de DTS)															
Principal	0,0	2,0	8,1	17,0	29,7	47,7	57,1	53,8	44,9	34,4	16,8	2,8	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif															
Millions de DTS	0,1	2,5	8,6	17,5	30,2	48,2	57,6	54,2	45,4	34,8	17,3	3,3	0,5	0,5	0,5
Milliards de FCFA	0,1	2,0	6,9	14,0	24,1	38,5	45,9	43,3	36,2	27,8	13,8	2,6	0,4	0,4	0,4
Pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	0,1	0,3	0,5	0,8	1,3	1,4	1,3	1,0	0,7	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ¹	0,1	1,4	4,7	8,3	13,1	20,6	21,1	17,9	23,6	15,2	14,5	3,1	0,5	0,4	0,4
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,4	1,3	2,4	3,7	5,3	5,7	4,8	3,6	2,5	1,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	0,1	1,8	6,1	12,5	21,5	34,4	41,1	38,7	32,3	24,9	12,3	2,3	0,3	0,3	0,3
Encours du crédit du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs															
Millions de DTS	286,1	312,2	304,1	287,0	257,4	209,7	152,6	98,8	54,0	19,6	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	231,0	251,7	244,1	229,8	205,8	167,3	121,7	78,9	43,1	15,7	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et de services	10,2	10,7	9,7	8,4	7,1	5,5	3,8	2,3	1,2	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ¹	222,0	177,6	166,8	135,5	112,1	89,7	55,9	32,7	28,0	8,6	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	3,6	3,7	3,3	2,8	2,4	1,8	1,2	0,8	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	54,8	52,7	45,7	39,4	31,7	23,1	15,1	8,8	4,3	1,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	204,1	222,7	216,9	204,7	183,6	149,5	108,8	70,5	38,5	14,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	56,1	26,0	-8,1	-17,0	-29,7	-47,7	-57,1	-53,8	-44,9	-34,4	-16,8	-2,8	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	0,0	2,0	8,1	17,0	29,7	47,7	57,1	53,8	44,9	34,4	16,8	2,8	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>															
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	2 272	2 345	2 512	2 743	2 890	3 029	3 199	3 380	3 560	3 753	3 957	4 063	4 061	4 069	4 057
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	104	142	146	170	184	187	218	242	154	183	95	85	86	92	99
PIB nominal (milliards de FCFA)	6 443	6 880	7 502	8 131	8 602	9 178	9 798	10 494	11 202	11 959	12 769	13 484	14 225	15 035	15 853
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	421	477	534	583	650	724	807	897	994	1 092	1 198	1 314	1 428	1 552	1 687
Quote-part (milliards de DTS)	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2

Source : estimations et prévisions des services du FMI.

¹Le service total de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Appendice I. Lettre d'intention

N'Djamena, le 26 novembre 2019

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC, États-Unis

Madame la Directrice générale,

Nous continuons d'avancer sur un programme de réformes économiques et financières exhaustif appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 30 juin 2017. Nous remercions le FMI pour son soutien constant.

Malgré une situation socioéconomique encore difficile et des problématiques liées à la sécurité, notre économie poursuit son redressement, bien que celui-ci s'opère à un rythme encore modeste. Notre stratégie de réforme économique a porté sur la stabilisation de l'économie et le soutien au rebond de la croissance, en particulier dans le secteur non pétrolier. L'amélioration progressive de la situation budgétaire grâce à une augmentation des recettes non pétrolières et à une plus grande transparence sur les recettes pétrolières ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques vont créer de l'espace budgétaire pour un accroissement de l'investissement et des dépenses sociales, l'apurement des arriérés intérieurs et le remboursement de la dette intérieure. Cela devrait contribuer à renforcer la stabilité du secteur financier et à stimuler l'économie non pétrolière, tout en soutenant les améliorations en cours au niveau de la dynamique de la dette.

Notre action nous a permis de respecter tous les critères quantitatifs pour fin juin et d'atteindre l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales. Tous les objectifs indicatifs pour fin septembre ont également été atteints, à l'exception de celui portant sur les dépenses sociales, qui a été manqué de peu. Nous restons résolument engagés à mettre en œuvre le programme de réformes structurelles, malgré les retards enregistrés. Sur les cinq repères structurels pour la période menant à fin septembre, deux ont été atteints et trois ne l'ont pas été (l'un de ces trois repères a été mis en œuvre hors délai). Enfin, compte tenu du retard dans la réalisation de l'audit des arriérés intérieurs, nous demandons de reporter à fin décembre 2019 le repère structurel pour fin novembre portant sur la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.

Nous allons poursuivre des actions favorisant le maintien de la stabilité extérieure régionale. Pour ce faire, nous allons continuer d'appuyer les efforts de la BEAC et la COBAC visant à améliorer la conformité avec la nouvelle réglementation en matière de change, qui exige notamment le rapatriement des recettes d'exportations, y compris les recettes pétrolières.

Sur la base de la mise en œuvre satisfaisante du programme, les autorités demandent au Conseil

d'administration du FMI d'approuver l'achèvement de la cinquième revue du programme appuyé par la FEC.

Nous sommes convaincus que les actions énoncées dans le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) nous permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous nous tenons prêts à prendre toute mesure qui se révèle nécessaire. Nous consulterons les services du FMI concernant l'adoption d'éventuelles mesures supplémentaires en amont des révisions des actions énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du programme, les autorités consentent à mettre à disposition des services du FMI toutes les informations nécessaires sur une base régulière et en temps voulu, en vertu du Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

Pour terminer, fidèles à notre engagement de longue date en matière de transparence, les autorités autorisent la publication du rapport des services pour la cinquième revue, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du PAT, sur le site Internet du FMI.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Tahir Hamid Nguilin

Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

- I. Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

Novembre 2019

1. **Le présent mémoire actualise et complète celui de juin 2019.** Il présente les éléments spécifiques de la stratégie de réformes des autorités dans le cadre de l'accord FEC. Il décrit l'évolution récente de l'économie, les efforts déployés par les autorités pour mettre en œuvre les actions convenues dans le cadre du programme existant soutenu par l'accord en cours, les perspectives macroéconomiques, et les actions et réformes à mettre en œuvre par les autorités, en particulier sur le reste de l'année 2019 et en 2020.
2. **Nous restons engagés à poursuivre d'ambitieuses réformes de l'économie tchadienne, notamment celles liées au rééquilibrage budgétaire et au secteur financier.** Nous entreprendrons toutes les actions nécessaires pour poursuivre nos efforts de rééquilibrage budgétaire dans le but d'amener la dette publique à un niveau viable. Nous redoublerons d'efforts afin de remédier aux faiblesses du secteur bancaire. Enfin, nous poursuivrons les réformes structurelles, en particulier dans les technologies de l'information et la gouvernance.

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution récente

3. **Depuis 2018, l'activité économique montre des signes de légère reprise, même si celle-ci s'opère à un rythme plus lent que prévu dans un premier temps.** Après un déclin marqué en 2017 en raison de problèmes techniques, la production pétrolière a rebondi en 2018 et elle devrait enregistrer une croissance de 3 % en 2019. La croissance économique non pétrolière est passée en territoire positif en 2018, son taux étant estimé à 0,5 %. Elle devrait s'établir à 2 % en 2019, entraînée par l'investissement public, l'apurement des arriérés intérieurs et le rebond du secteur du coton. Sous l'effet du niveau modéré des prix de l'alimentation et du transport, l'inflation moyenne a décéléré en 2019. Elle devrait s'établir à 1 % en fin d'année, contre 4 % en 2018.
4. **L'évolution budgétaire au cours des neuf premiers mois de 2019 a été encourageante.** L'accroissement des recettes non pétrolières a été conforme au budget. Les recettes fiscales hors pétrole ont été satisfaisantes. Malgré une production supérieure aux prévisions, les recettes pétrolières ont été légèrement inférieures aux projections du programme. Dans l'ensemble, les dépenses budgétaires ont été conformes au budget, à deux exceptions notables. Les dépenses sociales ont été inférieures aux prévisions au troisième trimestre. La masse salariale initialement budgétée a légèrement dépassé les prévisions en raison de l'augmentation des dépenses liées à la sécurité, qui s'explique par le rétablissement du salaire des militaires.
5. **Le financement intérieur net de l'État a été globalement conforme aux objectifs du programme.** Le financement intérieur net par les banques a été globalement conforme aux prévisions, avec un taux de refinancement moyen d'environ 87 %, l'objectif du programme pour

l'ensemble de l'année étant de 85 %. Les dépôts de l'État à la BEAC ont baissé de 112 milliards de FCFA au cours des neuf premiers mois de l'année, conformément aux projections. L'État a poursuivi l'apurement des arriérés intérieurs identifiés par le Trésor (RAP). Au cours des neuf premiers mois de 2019, le stock des arriérés intérieurs a été réduit de 41 milliards de FCFA.

6. Les autorités ont poursuivi l'apurement des arriérés envers des créanciers extérieurs et continué de rembourser leurs titres de créance en temps voulu. Les obligations sont payées conformément à l'accord de principe de mai 2018 avec la Libyan Foreign Bank. À la mi-juillet, un accord a été signé avec l'Angola concernant le remboursement de la dette de février 2017. Des négociations sont en cours concernant le règlement d'arriérés en souffrance avec la Libye, la Guinée équatoriale, la République du Congo et Mega Bank (une banque commerciale extérieure). Les autorités estiment que les mesures prises, notamment le versement de fonds sur un compte séquestre consacré au remboursement de la dette extérieure et les réunions mensuelles avec les parties concernées par le service de la dette extérieure (notamment le représentant résident du FMI en qualité d'observateur), éviteront l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

7. L'activité du secteur bancaire a augmenté, et celui-ci a enregistré une amélioration de la liquidité et de la qualité des portefeuilles, mais des vulnérabilités persistent. Par rapport à fin 2018, l'activité bancaire a connu un redressement, les dépôts ayant augmenté de 25,7 % et le crédit de 4,6 % à fin août 2019. La part des prêts improductifs dans le total des prêts, bien qu'elle reste élevée, a baissé de 31,4 % fin décembre 2018 à 27 % fin août. La liquidité du secteur bancaire a continué de s'améliorer, et le refinancement auprès de la BEAC est passé de 160,0 milliards de FCFA en décembre 2018 à 93,7 milliards de FCFA en août 2019.

8. La situation sécuritaire demeure difficile. Boko Haram continue de lancer des attaques meurtrières dans la région du Lac Tchad, que ce soit sur les populations locales ou sur les militaires. Les forces armées de la région, parmi lesquelles celles du Tchad, restent engagées dans une campagne de lutte active contre ce groupe. Le conflit a augmenté l'afflux de réfugiés régionaux au Tchad et aggravé les besoins humanitaires. En août, pour lutter contre l'insécurité, et la circulation d'armes illégales et de criminels, l'état d'urgence a été décrété dans trois provinces, et les frontières avec la Libye, le Soudan et la République centrafricaine ont été placées sous haute protection militaire. Compte tenu des inquiétudes en matière de sécurité, la nécessité d'augmenter les dépenses dans ce domaine reste d'actualité.

9. Les tensions sociales se sont atténuées. La situation sociale s'est améliorée grâce à la mise en œuvre de l'accord d'octobre 2018 avec les syndicats du secteur public. Les élections législatives, qui avaient été annoncées pour 2019, auront lieu début 2020.

B. Mise en œuvre du programme

10. Nous restons engagés à mettre en œuvre notre programme. Tous les critères de réalisation et l'objectif indicatif pour fin juin 2019 ont été atteints.

- Le plafond sur le solde primaire hors pétrole a été respecté, le déficit s'élevant à 122 milliards

de FCFA par rapport au critère de réalisation quantitatif de 125 milliards de FCFA. Ce résultat tient essentiellement aux efforts déployés par les autorités pour accroître les recettes publiques.

- Le plancher relatif aux recettes douanières a été largement respecté (72 milliards de FCFA pour un objectif à 50 milliards de FCFA). Bien que l'activité économique et les importations restent faibles, l'État a renforcé ses efforts en matière de recouvrement des droits de douane.
- Le critère relatif au financement intérieur net de l'État auprès de la BEAC a été largement respecté. Ce résultat s'explique principalement par un accroissement des recettes publiques.
- Le critère relatif au financement intérieur net de l'État hors BEAC a été observé, essentiellement car le refinancement des bons et obligations du Trésor a été globalement conforme à l'objectif de 85 % du programme.
- Le critère de réalisation relatif au stock des arriérés intérieurs a été observé. Le stock des arriérés intérieurs a été abaissé à 130 milliards de FCFA, pour un objectif de 140 milliards de FCFA.
- Le plafond continu de zéro sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières est respecté depuis la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.
- Le plafond zéro relatif à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières a été respecté, l'État continuant de résister à la pression de recourir au financement non concessionnel.
- L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté a été atteint pour la première fois, après avoir été manqué lors de toutes les revues précédentes.

11. Le recours aux procédures budgétaires exceptionnelles (dépenses avant ordonnancement, DAO) a été maîtrisé, conformément au décret de janvier 2019 portant sur l'exécution du budget, mais la régularisation des DAO a été faible à 20 % fin juin, pour un objectif de 70 %. Les autorités s'engagent à accélérer la vitesse de régularisation afin d'atteindre l'objectif de fin d'année.

12. Les résultats obtenus à fin septembre 2019 restent globalement conformes avec le programme. Le solde primaire hors pétrole reste au-dessous du plafond du programme. L'objectif relatif aux recettes douanières a été atteint grâce aux efforts déployés pour améliorer l'administration douanière et limiter la fraude. L'objectif indicatif relatif au financement intérieur net auprès de la BEAC a été atteint, les prélèvements dans les dépôts de l'État ayant été inférieurs aux prévisions. L'objectif indicatif relatif au financement intérieur net auprès des banques a également été atteint car le refinancement des titres reste conforme aux objectifs du programme. L'objectif

indicatif sur les arriérés intérieurs a été atteint, les arriérés intérieurs ayant été réduits d'environ 41 milliards de FCFA au cours des neuf premiers mois pour un objectif de 40 milliards de FCFA. Bien que l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté ait été manqué (168 millions de FCFA au lieu de 177 millions de FCFA), l'État reste engagé à augmenter les dépenses sociales au quatrième trimestre et la commission mise en place en juin 2019 pour contrôler les dépenses sociales veillera à ce que l'objectif pour fin décembre 2019 soit atteint. Le recours aux DAO a été maîtrisé (16 %), tandis que la régularisation est restée faible malgré une certaine amélioration au troisième trimestre.

13. Malgré les retards enregistrés, nous restons engagés à mettre en œuvre le programme de réformes structurelles. Sur les cinq repères structurels portant sur la période allant jusqu'à fin septembre, seuls deux ont été atteints et un des trois autres a été mis en œuvre en retard.

- i) Le repère structurel relatif à la publication d'une note sur le secteur pétrolier a été respecté, les autorités publiant des notes trimestrielles conformes au modèle convenu avec les services du FMI.
- ii) Le repère structurel relatif à la publication (action attendue pour fin juillet) de la première note semestrielle qui dresse la liste de toutes les nouvelles exonérations (renouvellement et octroi d'exonérations) a été atteint.
- iii) Le repère structurel relatif à la création et la publication de la liste des contribuables assujettis à la TVA, son intégration au système informatisé du département des douanes, et l'application d'un taux de pénalité de 15 % par les douanes a été atteint début octobre.
- iv) Le plan de réorganisation était en attente d'adoption par le conseil d'administration de la BCC avant la date butoir de fin septembre ; son plan de financement est en cours de préparation. Le conseil d'administration de la CBT n'a pas encore adopté les plans de réorganisation et de financement.
- v) L'audit des arriérés intérieurs restants (mesure attendue pour fin septembre) sera achevé fin novembre (mesure préalable).

14. Nous avons réalisé de bonnes avancées sur d'autres repères structurels. Les autorités ont sollicité l'assistance technique d'une banque commerciale pour élaborer une stratégie d'apurement des arriérés, qui devrait être adoptée d'ici à fin décembre, soit avec un mois de retard en raison du temps supplémentaire nécessaire à l'achèvement de l'audit des arriérés. Par ailleurs, le décret 1607 du 30 septembre a établi un comité technique responsable des exonérations fiscales, qui devrait favoriser le respect du repère structurel pour fin février 2020 : « Achever la mise en œuvre des recommandations de l'audit des 47 accords d'exonération, dans le but de supprimer ou de modifier ceux qui ne sont pas conformes aux textes juridiques ou qui n'ont pas été correctement exécutés ».

15. La BEAC et la COBAC ont poursuivi la mise en œuvre de leurs engagements. La BEAC continue d'appliquer les recommandations restantes issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017. La transition totale de la BEAC vers les normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice 2019 suit globalement le calendrier défini, et les efforts sont renforcés pour accélérer les révisions des instruments juridiques secondaires afin d'assurer leur conformité avec la Charte de la BEAC.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DU PROGRAMME

C. Perspectives et risques

16. Les perspectives à moyen terme sont favorables. La croissance non pétrolière devrait augmenter pour atteindre 4 %. La production pétrolière devrait augmenter sous l'effet des nouvelles technologies. L'inflation restera aux alentours de 3 %. Le déficit budgétaire devrait se réduire progressivement, ce qui aura un effet salubre sur la situation d'endettement. Ces perspectives positives sont subordonnées à la concrétisation des investissements prévus, en particulier dans le secteur pétrolier, au maintien de la paix sociale, ainsi qu'à d'éventuels chocs sécuritaires et météorologiques.

D. Politique budgétaire en 2019 et 2020

17. Pour 2019, nous maintenons notre engagement sur un objectif de 4,9 % du PIB non pétrolier pour le solde primaire hors pétrole. Les politiques économiques au quatrième trimestre porteront essentiellement sur l'accroissement des recettes non pétrolières et la maîtrise des dépenses. Sur le plan des recettes, l'État mettra davantage l'accent sur la perception des recettes non pétrolières, en particulier dans le domaine des douanes et des impôts, et sur la lutte contre la contrebande. Les nouvelles mesures relatives à la TVA devraient exercer un impact positif sur les recettes à partir du dernier trimestre 2019. Sur le plan des dépenses, la masse salariale devrait atteindre 357 milliards de FCFA, pour un montant budgété de 350 milliards de FCFA, en raison des dépenses consacrées à la sécurité (rétablissement du salaire de base des militaires), ce qui a été en partie compensé par les économies générées par la rationalisation de la masse salariale, notamment la suppression de travailleurs fantômes et des avantages injustifiés, l'audit des diplômes, la diminution du paiement des intérêts et le report de certains projets d'investissement. Par ailleurs, les achats de biens et de services vont être diminués afin de compenser l'augmentation de la masse salariale. Les autorités s'engagent à affecter les ressources adéquates aux secteurs sociaux afin d'atteindre l'objectif de fin d'année, ainsi que de limiter l'utilisation des DAO et d'augmenter leur régularisation conformément aux objectifs. Le solde primaire non pétrolier va être ajusté afin de tenir compte des allocations budgétaires de 2019 prévues pour les élections législatives et non utilisées. Le solde non utilisé sera affecté au budget 2020. Sur le plan du financement, un montant de 60 milliards de FCFA sera remboursé.

18. Pour 2020, nous viserons un solde primaire hors pétrole de 4,9 % du PIB non pétrolier afin de poursuivre nos efforts de rééquilibrage budgétaire et de maintenir un niveau d'endettement viable.

Les autorités s'engagent à soumettre à l'assemblée nationale un projet de budget 2020 conforme aux paramètres du programme appuyé par le FMI (mesure préalable). Les recettes pétrolières devraient s'accroître de façon considérable car le principal producteur de pétrole a commencé à payer l'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2019, lequel devrait augmenter à moyen terme en raison du redressement continu de la production et des prix. L'accroissement des recettes non pétrolières reste un axe majeur du programme des autorités. Nous allons continuer d'accroître les recettes fiscales non pétrolières en les portant de 8,2 % du PIB non pétrolier en 2019 à 8,7 % du PIB non pétrolier en 2020. Pour cela, nous appliquerons les mesures suivantes :

i) amélioration du suivi des contribuables assujettis à la TVA et application d'une pénalité de 15 % aux importateurs non enregistrés ; ii) réduction des exonérations fiscales ; iii) accroissement des recettes en promouvant la bancarisation ; iv) amélioration du recouvrement des recettes fiscales par un élargissement de la base d'imposition ; et v) affectation de nouvelles ressources (locaux et logiciels) aux directions des impôts chargées des petites et moyennes entreprises.

19. Nous allons continuer de maîtriser la masse salariale en améliorant la gestion des salaires.

L'État entend maintenir la masse salariale à un niveau viable afin de répondre aux importants besoins du pays en matière de dépenses en faveur du développement et du secteur social. La masse salariale 2019 prévoyait le recrutement de fonctionnaires publics, notamment des agents de douanes, des enseignants, des juges et des médecins. Cette campagne de recrutement va porter la masse salariale à 368 milliards de FCFA. L'État s'engage à prendre des mesures correctives afin de contrôler la masse salariale si celle-ci dépasse le montant budgété.

20. Nous allons tout mettre en œuvre pour augmenter les dépenses sociales et les investissements prioritaires.

Compte tenu des importants besoins en matière de dépenses, le budget s'appuie sur une meilleure priorisation des dépenses. Il s'agit en particulier de veiller à ce que les montants alloués aux secteurs sociaux atteignent au moins 34 % du total des recettes primaires (hors transferts en faveur de la compagnie d'électricité), et que l'investissement augmente de 10 % par rapport au montant attendu en 2019, conformément au Plan national de développement (PND).

21. Pour le budget 2020, le financement bancaire intérieur sera basé sur la réduction du refinancement sur les bons et obligations du Trésor arrivant à échéance.

Les autorités entendent contribuer à l'amélioration de la position de liquidité des banques locales en soutenant les plans de restructuration et de financement des deux banques publiques. Le taux de refinancement sera plafonné à 85 % en moyenne pour l'année, soit un remboursement net d'au moins 15 % des effets du Trésor arrivant à échéance. Des ressources supplémentaires seront également consacrées à la réduction de la dette intérieure, conformément au programme. Compte tenu de l'amélioration du profil de remboursement de l'État, les autorités vont négocier avec les banques un allongement des échéances des bons du Trésor afin de réduire le coût du financement intérieur. Les autorités prévoient de participer à la recapitalisation des deux banques publiques engagées dans des plans de réorganisation et de financement, 3 milliards de FCFA ayant été affectés à la CBT par le biais de l'émission de bons et obligations du Trésor.

22. L'apurement des arriérés intérieurs reste une grande priorité dans le cadre de notre programme. Les autorités sont convaincues que le paiement des arriérés audités revêt une importance capitale pour le redressement du secteur non pétrolier. Le paiement des arriérés intérieurs prévu pour 2020 et à moyen terme sera conforme à la future stratégie d'apurement, sur la base de l'audit indépendant qui sera achevé prochainement, la deuxième phase ayant été initiée début juillet 2019 (mesure préalable). Si des ressources supplémentaires le permettent, il sera possible de rembourser davantage d'arriérés intérieurs que prévu dans le programme.

23. Les autorités s'engagent à éviter de contracter ou de garantir de nouveaux prêts extérieurs non concessionnels. Afin d'éviter le lourd fardeau que représentent les emprunts extérieurs non concessionnels, les autorités vont continuer de veiller à ce que tous les accords de financement extérieur, que ce soit au titre de projets ou d'appui budgétaire, soient établis à des conditions concessionnelles (avec un élément de don d'au moins 35 % — voir le PAT) et qu'ils soient compatibles avec la viabilité de la dette. Tous les projets de prêts continueront d'être soumis pour approbation à la Commission nationale de l'analyse de la dette (CONAD), qui bénéficie de l'analyse technique et financière de l'Équipe tchadienne d'analyse de la viabilité de la dette (ETAVID). Dans ce contexte, les autorités vont poursuivre leurs efforts destinés à renforcer la gestion de la dette avec l'assistance des donateurs et elles vont lancer une revue de l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.

E. Contexte régional

24. La BEAC a fourni une assurance actualisée sur les actifs extérieurs nets fin décembre 2019 et fin juin 2020 qui vient étayer les programmes des pays de la CEMAC appuyés par le FMI. Dans sa lettre de soutien mise à jour, la BEAC a présenté une projection révisée des avoirs extérieurs nets qui reflète en partie les belles performances enregistrées jusqu'à mi-2019. La BEAC a confirmé son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive, parallèlement à la mise en œuvre par les États membres du rééquilibrage budgétaire dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin d'atteindre les projections des avoirs extérieurs nets. Les assurances régionales sur les actifs extérieurs nets sont essentielles à la réussite du programme du Tchad et contribueront à la stabilité extérieure de la région.

F. Réformes et actions fiscales et douanières

25. Nous allons continuer d'améliorer la base et la structure des recettes fiscales pétrolières et non pétrolières.

- **Exonérations fiscales et douanières.** Les autorités sont déterminées à ne pas renouveler automatiquement les exonérations arrivées à expiration sur des activités existantes ni à prolonger des exonérations existantes, en particulier dans le secteur pétrolier (y compris le raffinage du pétrole), mais aussi dans la construction et l'hospitalité. Cela lui garantira une source de recettes fiables. Par ailleurs, les autorités s'engagent à examiner systématiquement l'impact budgétaire de toutes les nouvelles demandes d'exonération par le biais d'une commission technique mise sur pied à cet effet. Les autorités publieront tous les semestres une liste de toutes les nouvelles exonérations (y compris les renouvellements et prolongations

d'exonérations) sur le site Internet du ministère des Finances (repère structurel existant). Elles entendent également publier début 2020 leur analyse de l'impact budgétaire de ces exonérations. Les autorités assurent le suivi des recommandations de l'audit des 47 conventions fiscales. Elles achèveront la mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs d'ici à fin février 2020 afin de supprimer ou de modifier les exonérations non conformes aux textes juridiques ou n'ayant pas été appliquées correctement (repère structurel existant). Début octobre, les contribuables bénéficiant d'exonérations fiscales ont été informés qu'ils avaient jusqu'à fin décembre 2019 pour confirmer avec le comité technique en charge des exonérations fiscales qu'ils respectent les exigences de la loi de finances 2019.

- **Recettes non pétrolières.** Les autorités sont conscientes que les recettes issues de la TVA, qui s'élèvent à environ 1 % du PIB, sont essentielles à l'accroissement des recettes. Le plan assorti d'échéances visant à renforcer le régime de TVA adopté en décembre 2018 comprend, entre autres mesures, la mise en place d'un mécanisme de remboursement de la TVA et la réduction des exonérations de TVA. Les autorités ont publié la liste des entreprises autorisées à prélever la TVA, une mesure qui devrait améliorer le recouvrement de la TVA et accroître les recettes. Les mesures mises en œuvre en janvier 2018, en vertu desquelles les taxes et impôts doivent être réglés par le biais du système bancaire (« *bancarisation des recettes* »), se sont révélées prometteuses quant à la réduction des fuites. L'État s'engage à verser 5 % des recettes de TVA sur un compte à la BEAC dédié aux remboursements de TVA.

26. Nous allons également prendre des mesures administratives afin d'améliorer le recouvrement des impôts et des droits de douane.

- **Recettes douanières.** Nous entendons améliorer l'efficacité et la conformité en développant l'informatisation des opérations douanières. La migration attendue vers un nouveau logiciel (ASYCUDA World) améliorera les procédures douanières. En particulier, elle i) permettra une application plus précise des droits ; ii) réduira l'octroi abusif d'exonérations de droits de douane ; iii) renforcera l'intégration des départements en charge des douanes et des impôts afin d'améliorer la collecte de la TVA ; iv) facilitera les interconnexions avec les bureaux de douane au Cameroun, au Niger et au Soudan ; et v) préparera le terrain pour une transition vers un système de guichet unique.
- **Impôts non pétroliers.** Nous prévoyons également de réorganiser des éléments clés de la direction des impôts en nous appuyant sur les recommandations de l'assistance technique du FMI afin de renforcer les administrations fiscale et douanière. Par ailleurs, la direction en charge de la taxe foncière a entamé une nouvelle étude portant sur les biens potentiellement imposables, en commençant par N'Djamena, ce qui permettra d'appliquer les taxes de façon plus efficace. Pour soutenir les réformes dans l'administration fiscale, de nouvelles ressources (locaux et logiciel) seront affectées aux directions des impôts en charge des petites et moyennes entreprises, conformément aux recommandations de l'assistance technique délivrée par le FMI en juillet en matière d'administration fiscale (repère structurel, avril 2020). Les réformes fiscales et douanières bénéficieront de l'assistance du conseiller résident du FMI récemment affecté s'agissant de l'administration des recettes.

G. Réformes structurelles de la gestion des finances publiques

27. Les autorités réaffirment que l'atteinte des objectifs de leur programme économique passe par une gestion saine et transparente des finances publiques. Elles mettent l'accent sur les récentes avancées réalisées en termes d'exécution du budget, de contrôle et de communication, ainsi que l'intégration des directives de la CEMAC dans la législation tchadienne. L'État entend poursuivre son étroite collaboration avec ses partenaires pour le développement afin de continuer d'améliorer sa gestion des finances publiques dans le cadre de la nouvelle stratégie de réformes en la matière, élaborée en mai 2019 avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale. L'État envisage d'autres missions d'assistance technique et l'intervention d'experts résidents à long terme au sein du ministère des Finances et du Budget. L'État cherchera à mettre en place un cadre de dialogue avec les donateurs fournissant un appui budgétaire, à harmoniser la conditionnalité du déblocage des appuis budgétaires et à harmoniser l'efficacité de l'assistance technique.

28. Nous réaffirmons notre détermination à améliorer la chaîne des dépenses.

- Les autorités s'engagent à réduire l'utilisation des procédures budgétaires exceptionnelles (DAO), qui s'est intensifiée aux cours des deux dernières années. Elles régulariseront également les DAO dès que possible après leur mise en place afin de limiter les risques de dépenses excessives et l'accumulation des arriérés. Pour 2020, la limite du taux de DAO sera abaissée à 20 %.
- De façon plus globale, il convient d'améliorer l'exécution de la chaîne des dépenses par le biais d'un système d'information sécurisé. Les quatre phases de la chaîne des dépenses (engagement, validation, ordre d'autorisation de paiement et versement) sont désormais mises en œuvre et suivies par le biais d'un système informatisé (CID), qui a toutefois montré quelques faiblesses. Quant au système d'information des salaires (SIGASPE) et au traitement manuel des informations au Trésor, ils sont à l'origine de risques élevés. Par ailleurs, la diffusion des états comptables souffre toujours de retards, ce qui entrave le suivi efficace des dépenses. Le ministère des Finances et du Budget a donc décidé de réorganiser le système d'information en procédant à l'acquisition et la mise en œuvre du système intégré de gestion des informations financières (IFMS) utilisé au Rwanda. L'IFMS tend vers une gestion des finances publiques efficace, responsable et transparente grâce à une informatisation intégrée des transactions financières effectuées par les différentes entités publiques. Le système sera lancé en 2020 avec l'aide d'experts rwandais. Avec ce nouveau cadre, l'État vise une mise en œuvre plus efficace de la chaîne des dépenses dans le but d'optimiser l'absorption des affectations budgétées, en particulier pour les secteurs sociaux.

29. Nous allons mettre en œuvre une nouvelle stratégie afin de moderniser la gestion des finances publiques. Cette nouvelle stratégie tient compte des conclusions de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière réalisée en 2017, des réformes de la CEMAC et des recommandations des différentes missions d'assistance technique menées par des donateurs. Après un atelier de validation impliquant toutes les entités publiques concernées, la stratégie sera adoptée par les autorités et des organes de suivi seront mis en place par décret, avant une mise en œuvre à compter de 2020. La nouvelle stratégie doit améliorer les procédures de budgétisation, et renforcer les prévisions et la coordination entre les agences.

30. Nous adopterons une stratégie d'apurement pour tout le stock des arriérés contrôlés (repère structurel réinitialisé, fin décembre 2019). La stratégie expliquera clairement les facteurs établissant les priorités pour l'apurement des arriérés. Les autorités s'engagent à donner la priorité aux paiements sur la base de leur impact économique et social, et de leur effet attendu sur le secteur bancaire. Cette stratégie établira des modalités de remboursement claires. Elle comportera également un plan crédible pour financer l'apurement, notamment par le biais de financements extérieurs et intérieurs contribuant à la réduction de la vulnérabilité de la dette et à l'amélioration de la stabilité financière. Un élément clé de la stratégie réside dans la communication publique et la sensibilisation, ce qui contribuera à reconquérir la confiance du secteur privé en réduisant les principales sources d'incertitude concernant le remboursement des arriérés. Les autorités sont convaincues que le soutien des partenaires pour le développement extérieur du Tchad jouera un rôle essentiel dans l'apurement des arriérés.

31. Nous continuons d'œuvrer à une gestion plus efficace de la trésorerie afin d'éviter l'apparition de nouveaux arriérés. Le comité du plan de trésorerie est en charge des prévisions et de la gestion des flux de trésorerie, la gestion du compte du Trésor à la BEAC, et la centralisation des opérations de comptabilité nationale, des flux de trésorerie et la dette publique. Un plan de gestion de trésorerie comportant notamment des prévisions mensuelles de recettes et de dépenses (en particulier la masse salariale, le service de la dette intérieure et extérieure) a été élaboré. À l'avenir, nous tâcherons d'affiner le plan de trésorerie mensuel, qui sera inclus dans le budget (conformément à la directive de la CEMAC) et mis à jour sur une base semestrielle. Nous travaillerons également sur la réactivité du comité pour l'actualisation des prévisions de recettes et de dépenses. Des mesures vont également être prises pour mettre en place un compte unique de trésorerie (CUT), à commencer par un recensement de tous les comptes dans les banques commerciales pouvant être couverts par le CUT.

32. Le renforcement de la capacité de communication et de suivi de la dette publique reste un objectif important de notre agenda de réformes. Les autorités sont conscientes de la nécessité de mettre à jour le système de technologie de l'information pour la gestion de la dette. Pour améliorer la gestion de la dette publique, elles comptent adopter une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et renforcer le suivi de la dette. Le ministère des Finances et du Budget va émettre une ordonnance visant à faciliter le fonctionnement de la CONAD et reste engagé fournir les ressources nécessaires pour faciliter l'exécution des fonctions de cette dernière. Il cherchera également à assurer le suivi des missions d'assistance technique visant à améliorer la gestion de la dette, notamment en renforçant les institutions de gestion de la dette, en fournissant les ressources humaines et matérielles adéquates. Parallèlement, les autorités continueront de publier le rapport annuel de gestion de la dette publique, et elles y incorporeront une section consacrée à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme et à l'analyse des risques. Par ailleurs, afin de garantir que le service de la dette extérieure sera payé à temps, le ministère des Finances et du Budget veillera à ce que les paiements soient conformes au mécanisme du compte séquestre et que tous les officiels concernés se réunissent mensuellement pour faire le point sur les paiements précédents et les plans pour les paiements à venir.

33. Nous entendons améliorer l'efficacité de la passation des marchés publics. Pour ce faire, nous prévoyons de renforcer la capacité de l'Autorité de régulation des marchés publics. Le

code de passation des marchés publics en vigueur sera révisé en mai 2020 afin de supprimer les contraintes qui ont limité l'absorption, notamment en relevant le seuil et en simplifiant la procédure d'approbation. La direction générale du contrôle des marchés publics continuera de publier un bulletin trimestriel.

34. À partir de 2020, nous répercuterons dans le budget les transferts en faveur de la Société nationale d'électricité (SNE). Les transferts de l'État en faveur de la SNE en termes de fourniture de diesel et d'électricité produits par la SRN (jusqu'à 10 MW) passent par la SHT. En particulier, la SHT vend jusqu'à 4 millions de barils de pétrole brut par an à la SRN à partir des redevances en nature de l'État au prix de vente de 46,85 dollars / baril. La SRN fournit ensuite une partie du produit raffiné à la SNE. Les transferts de l'État en faveur de la SNE se sont élevés à 47 milliards de FCFA en 2018 et à 52 milliards de FCFA en 2020.

H. Réformes du secteur bancaire

35. Malgré les retards enregistrés, nous restons engagés à améliorer la situation financière des deux grandes banques publiques. Les efforts déployés pour apurer les arriérés, ainsi que de nouveaux remboursements en temps voulu de dettes dues aux banques nationales, devraient atténuer les pressions sur le secteur bancaire. S'agissant des deux grandes banques publiques, les autorités ont commencé à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour remédier aux vulnérabilités. Suite aux rapports d'audit sur la CBT et la BCC réalisés par des consultants extérieurs et achevés fin juin, des plans de réorganisation et de financement ont été communiqués aux services de la BEAC, de la COBAC et du FMI. Ils ont été adoptés par le conseil d'administration de la BCC, mais pour la CBT, la COBAC a demandé à ce qu'ils soient réexaminés. Les plans mis à jour doivent être adoptés d'ici à fin novembre 2019 (mesure préalable). Dans le budget 2020, les autorités affecteront des montants de 3 milliards de FCFA (250 millions de FCFA par mois) et 6 milliards de FCFA (500 millions de FCFA par mois) pour rembourser les créances en souffrance de la BCC et la CBT, respectivement. De plus, elles s'engagent à remédier à toutes les faiblesses identifiées, notamment en améliorant la structure de gouvernance des deux banques publiques. Afin de veiller à ce que les plans de restructuration et de financement approuvés par les conseils d'administration soient adoptés par les banques, les objectifs des plans de réorganisation seront intégrés aux contrats basés sur les performances établis en consultation avec les services du FMI, lesquels seront signés par les directions de la CBT et la BCC (repère structurel, mars 2020). Pendant la période intermédiaire, les banques continueront de classer leurs emprunts et leurs provisions conformément aux réglementations bancaires existantes. Elles se consacreront également à l'amélioration de leurs positions de liquidité.

36. Nous estimons que l'inclusion financière est une initiative multifacette de grande importance. Les autorités sont conscientes de l'importance de l'accès des Tchadiens aux services financiers et elles amélioreront l'inclusion financière en encourageant la création d'institutions de microfinance, la bancarisation des opérations de l'État, l'augmentation du nombre d'ouvertures de comptes et la promotion de l'utilisation de méthodes de paiement modernes par le biais de l'argent mobile. Les autorités s'engagent également à atténuer les inefficiences des initiatives existantes.

I. Améliorer la gouvernance et la transparence

37. L'amélioration de la gouvernance est un élément clé de notre stratégie visant à redynamiser le secteur privé. À cet égard, les autorités s'engagent à mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC), qui a été ratifiée par l'assemblée nationale en 2017. Elles solliciteront le soutien des Nations unies pour évaluer la conformité du code pénal en vigueur avec la convention et chercher à la renforcer si nécessaire afin d'avancer dans la lutte contre la corruption. En particulier, les autorités s'engagent à identifier les domaines dans lesquels améliorer la législation pénalisant les actes de corruption conformément à l'UNCAC. Selon la Constitution, le président de la République, les ministres, et certaines « personnalités publiques » et « agents de l'État » sont tenus déclarer leur patrimoine, mais le taux de conformité est très faible. Cela s'explique par le fait que la législation nécessaire à la définition de tous les aspects de la déclaration de patrimoine n'a pas été mise en œuvre. Les autorités préparent une législation qui vise à une application forte des obligations relatives à la déclaration de patrimoine établies dans la constitution, mais l'élaboration du texte se heurte à des contraintes de capacité. Les responsabilités des organes de lutte contre la corruption (IGF, IGE et Chambres des comptes) seront délimitées avec précision, les actions de lutte contre la corruption bénéficieront des ressources adéquates, et les membres du service de lutte contre la corruption seront sélectionnés selon un système fondé sur le mérite et devront respecter une déontologie rigoureuse, faute de quoi ils s'exposeront à des sanctions sévères. Les autorités s'engagent à soutenir les activités de l'Agence nationale de l'investigation financière (ANIF), notamment en augmentant les ressources humaines.

38. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour améliorer la transparence et la surveillance du secteur pétrolier. Début mai, l'ITIE a réalisé l'évaluation du Tchad conformément aux normes de 2016. Les recommandations du conseil d'administration de l'ITIE seront mises en œuvre. Les autorités ont accompli des progrès significatifs dans la publication des contrats et des licences dans le secteur pétrolier avec l'appui de la Banque mondiale. Elles ont publié les rapports financiers annuels certifiés et vérifiés pour 2017-2018 de la holding de la SHT (Société des Hydrocarbures du Tchad) et ses filiales.

39. L'amélioration du climat des affaires est essentielle pour redynamiser l'activité du secteur privé. Les autorités reconnaissent que la stabilité de l'environnement réglementaire, l'impartialité et la cohérence de l'état de droit, et l'efficacité des services publics constituent la colonne vertébrale de l'environnement des affaires au Tchad. Prévus pour fin novembre 2019, la conférence régionale sur le climat des affaires organisée par le Tchad et la Banque mondiale contribuera à développer des idées productives pour améliorer le climat des affaires.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

40. Pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme, les autorités continueront de s'appuyer sur le Comité de négociation du ministère des Finances et du Budget. Le Comité est en communication constante avec les services du FMI à Washington D.C. et son représentant réside au Tchad.

41. Le suivi du programme se fera à travers des revues semestrielles du conseil d'administration du FMI sur la base de critères de réalisation, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints). Les indicateurs sont décrits dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. La sixième revue sera achevée le 15 avril 2020 ou plus tard. Les autorités entendent adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire à la réussite du programme.

Tableau 1. Tchad : critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI)* dans le programme FEC
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	CRQ fin déc. 2019	OI fin mars 2020
	5e revue	5e revue
1. Plancher sur le solde budgétaire primaire hors pétrole	-252	-85
2. Plancher sur les recettes douanières	130	30
3. Plafond sur le financement intérieur net de l'État hors BEAC	-90	-10
4. Plafond sur le financement net de l'État par la BEAC	124	50
5. Plafond sur le stock d'arriérés intérieurs de l'État	100	90
6. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières	0	0
7. Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ou les entreprises publiques non financières	0	0
	IT	IT
8. Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	241	59
<i>Pour mémoire :</i>		
9. Dépenses avant ordonnancement (% des dépenses primaires)	22	22
10. Régularisation des dépenses avant ordonnancement, plafond (% des DAO)	80	50
11. Emprunts extérieurs concessionnels (millions de dollars)	127	0
12. Recettes pétrolières	359	133
13. Dons	54	35

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI

* Les ajusteurs pour les CRQ et les OI sont définis au paragraphe 23 du PAT

- Solde budgétaire primaire hors pétrole : recettes non pétrolières hors dons moins dépenses primaires sur recettes intérieures (à savoir les dépenses hors paiements des intérêts et investissements financés sur recettes extérieures).
- Recettes douanières fournies par le Trésor dans le tableau « situation des régies financières ».
- Inclut le financement net par OTA et BTA, et les prêts directs des banques intérieures nets de l'amortissement, voir le protocole d'accord technique.
- Fourni dans la PNG.
- Stock d'arriérés reconnu fourni dans le tableau des « restes à payer ».
- S'applique de manière continue.
- S'applique de manière continue.
- Dépenses des ministères en charge des secteurs sociaux, déterminés sur les recommandations de la Banque mondiale en l'absence de classification fonctionnelle des ministères. Un ajusteur est défini en cas de coupe dans les dépenses, afin d'assurer une hausse de la part des dépenses sociales de réduction de la pauvreté dans les dépenses primaires totales (voir le protocole d'accord technique).
- 10/11. Les DAO sont toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale de dépenses. La régularisation des DAO signifie l'enregistrement de la dépense dans la ligne budgétaire correspondante. Cela sera fait dans un délai maximum de 45 jours.
- Recettes pétrolières : recettes fiscales et recettes des ventes de pétrole de l'État, nettes des coûts de transport et des coûts d'opération.
- Dons budgétaires

Tableau 2. Tchad : mesures préalables et repères structurels pour le programme, 2019–20

Mesures		Date butoir
Mesures préalables		
1. Soumettre à l'assemblée nationale un budget 2020 conforme avec le programme (y compris s'agissant de limite sur les DAO)		Cinq jours ouvrables avant la réunion du Conseil d'administration
2. Sur la base de la conclusion de l'audit de la BCC et de la CBT, adopter des plans de réorganisation et de financement pour la CBT et la BCC		Cinq jours ouvrables avant la réunion du Conseil d'administration
3. Achever l'audit des arriérés intérieurs restants.		Cinq jours ouvrables avant la réunion du Conseil d'administration
Repères structurels		
1. Publier une note trimestrielle sur le secteur pétrolier en respectant le modèle convenu avec les autorités, y compris les informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.	Existant	Tous les trimestres, à compter de fin décembre 2019
2. Adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs sur la base des résultats de l'audit	Prévu pour novembre 2019 puis repoussé	Fin décembre 2019
3. Publier une note semestrielle contenant une liste de toutes les nouvelles exonérations (y compris les renouvellements et les prolongations d'exonérations).	Existant	Tous les semestres, à compter de janvier 2020
4. Achever la mise en œuvre des recommandations de l'audit des 47 accords d'exonération dans le but de supprimer ou modifier ceux qui ne sont pas conformes aux textes juridiques ou qui n'ont pas été exécutés correctement.	Existant	Fin février 2020
5. Signer un contrat de performance avec les directions de la CBT et de la BCC	Nouveau	Fin mars 2020
6. Affecter par décret ministériel de nouvelles ressources (locaux et logiciel) aux directions des impôts en charge des petites et moyennes entreprises conformément aux recommandations du Département des finances publiques.	Nouveau	Fin avril 2020

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de communication des données mentionnées dans la Lettre d'intention (LI) et le Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF), en date du 26 novembre 2019. Il décrit les informations requises pour assurer le suivi des résultats du programme au titre de la FEC. Les autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans le présent Protocole d'accord technique (PAT) ou d'en adopter de nouvelles qui s'écarteraient des objectifs du programme. Le présent protocole décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ; et
- f) les repères structurels.

A. Modalités de transmission au FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI), ainsi que les informations relatives à la progression vers les repères structurels, seront régulièrement communiquées au FMI, selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Concernant les CRQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect du critère. Aux fins du présent PAT, le terme **jour** se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision apportée aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours. En outre, les autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. Définitions et méthodes de calcul

3. Sauf indication contraire, on entend par administration publique l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014 ; paragraphes 2.85-2.89).

4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par l'État¹, dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers. Aux fins du programme, cela inclut : *Société tchadienne des eaux (STE), Société nationale d'électricité (SNE), Société des télécommunications du Tchad (SOTEL), Société tchadienne des postes et de l'épargne (STPE), Société des hydrocarbures du Tchad (SHT), Compagnie tchadienne de textiles (COTEX), Société nationale de ciment (SONACIM Tchad), CimentTchad, société industrielle de matériels agricoles et d'assemblage des tracteurs (SIMATRAC), Société tchadienne d'hydraulique (STH), Fonds d'entretien routier (FER).*

5. On entend par **recettes pétrolières** : i) les recettes brutes provenant des ventes de pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) les redevances ; iii) les redevances statistiques ; iv) les impôts sur les bénéficiaires ; v) les dividendes ; vi) les primes ; vii) les recettes provenant des droits d'exploration ; viii) les taxes superficielles ; ix) les droits d'accès au pipe et x) tout autre flux de recettes versé par les compagnies pétrolières (*en nature et en espèces*), à l'exception des droits et taxes indirects. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Sont exclues des recettes pétrolières les **recettes exceptionnelles** versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

6. Les **recettes douanières** sont définies comme les recettes provenant de tous les droits et taxes sur biens du fait de leur entrée sur le territoire national, ou sur certains services du fait de leur prestation par des résidents à des non-résidents (conformément à la définition du MSFP 2014, paragraphe 5.84). Les recettes douanières sont enregistrées sur base caisse. Aux fins du suivi du programme, les recettes douanières sont celles enregistrées au tableau « Situation des régies financières » du Trésor.

7. On entend par **recettes exceptionnelles** les ressources de l'État qui incluent :

- Les paiements suite à la résolution de litiges prolongés entre des entreprises opérant au Tchad et l'État tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique.
- Les recettes suite à la vente, au placement, ou à la privatisation d'actifs de l'État, l'octroi ou le renouvellement de licences.

8. Le **total des recettes publiques** est la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014 5). Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes douanières telles que définies au paragraphe 6 et les recettes exceptionnelles telles que

¹ Le contrôle d'une société s'entend comme la capacité à prendre les principales décisions financières et opérationnelles (voir MSFP 2014 paragraphe 2.104 – 2.114).

définies au paragraphe 7 ; ces éléments seront présentés dans le rapport sur la ventilation du total des recettes publiques.

9. Le total des dépenses publiques comprend l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des agents de la fonction publique (telles que présentées par les autorités dans leur document intitulé « masse salariale », voir paragraphe 11 pour plus de détails), des biens et services, des transferts (y compris subventions, dons, prestations sociales et autres charges), des paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies dans le Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986)², toutes les autres dépenses sont définies telles qu'elles le sont dans le MSFP 2014 (chapitre 6). Le total des dépenses publiques inclut également les « dépenses avant ordonnancement » (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir paragraphe 10 ci-dessous pour plus de détails).

10. On entend par **dépenses avant ordonnancement (DAO)** toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. Une procédure normale passe par une séquence comprenant l'engagement, la validation, l'autorisation et le paiement de la dépense. Il existe deux catégories de DAO :

- La première catégorie regroupe les DAO réalisées par rapport à une ligne de crédit au budget. Ces dépenses peuvent sans problème faire l'objet d'une régularisation (autrement dit, elles peuvent être comptabilisées à la ligne correspondante du budget).
- La deuxième catégorie regroupe les DAO réalisées sans tenir compte de l'existence ou non d'une ligne de crédit au budget. Leur régularisation nécessite soit un ajustement dans la Loi de finances rectificative (LFR), soit un décret ministériel pour inscrire la ligne de crédit au budget.

11. Les **traitements et salaires** correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'État, y compris les agents de la fonction publique et les membres des grandes institutions de l'État et des forces de défense et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme, les données sont calculées à partir du document intitulé « masse salariale », qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, et qui sont enregistrés dans les transferts (voir paragraphe 13 pour plus de détails).

12. Les **subventions** sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la

² Les dépenses d'investissement sont des dépenses réalisées en vue d'acquérir des terrains, des actifs incorporels, des titres d'État, et des actifs non militaires, non financiers, d'une valeur supérieure à une valeur minimale, qui devront être utilisés sur une période supérieure à un an dans le cadre du processus de production. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées séparément (de même que certaines recettes, dans certains cas), dans une section ou un compte de dépenses séparé du budget, ou dans un budget de dépenses totalement distinct, le budget de dépenses d'investissement. Cette comptabilisation séparée peut toutefois répondre parfois à différents critères.

valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent. Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « Tableau de 4 Phases ».

13. Les **transferts** sont définis comme des dépenses publiques courantes que les autorités effectuent en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des fondations non gouvernementales, des entreprises ou des unités d'administration publique, qui ne sont pas inclus dans d'autres catégories de transferts. Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent ceux qui sont enregistrés au « Tableau de 4 Phases ».

14. Aux fins du présent PAT :

- Le terme de « dette » s'entend tel que défini au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 15688-(14/107) du conseil d'administration, mais il inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i. Des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - ii. Des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
 - iii. Des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est aussi une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée

comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- La **dette intérieure** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en franc CFA.
- La **dette extérieure** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en une devise autre que le franc CFA.
- Une dette est dite **concessionnelle** si elle comporte un **élément don** d'au moins 35 %³ et non concessionnelle autrement. L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle a été contractée est calculée comme la somme en valeur actualisée, au moment où la dette est contractée, de tous les paiements futurs de service de la dette⁴. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de **5 % par an**.

15. Les **arriérés de paiement intérieurs** sont définis comme la somme des : i) arriérés de paiement sur les dépenses validées, et ii) arriérés de paiement sur la dette intérieure, tels que définis ci-dessous :

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, validée, et visée par le contrôleur financier, puis créée par la « Direction de l'ordonnancement », est défini comme une **instance de paiement**, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une instance de paiement entre dans la catégorie des **arriérés de paiement sur dépenses validées**, 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les **arriérés de paiement sur dépenses validées** ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les arriérés de paiement sur dépenses non validées sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense. La nature de ces arriérés éventuels sera déterminée par un audit des arriérés intérieurs (voir paragraphes 24 et 25).
- Les **arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

16. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations de paiement de dette extérieure de l'État et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été honorées en accord avec les termes du contrat (prenant en considération une éventuelle période de grâce). Ce critère de réalisation exclut les arriérés extérieurs de l'État pour lesquels le créancier a accepté par

³ Le site internet du FMI offre un outil (voir lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages de financement : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

écrit la renégociation du calendrier de paiement avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est plus faible que six semaines.

17. Le solde primaire hors pétrole est défini sur ordonnancement comme la différence entre i) le total des recettes publiques (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et ii) les dépenses primaires, définies comme le total des dépenses publiques, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

18. Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants : i) Éducation nationale et Promotion civique, ii) Santé publique, iii) Femmes, Petite enfance et Solidarité nationale, iv) Production, irrigation et équipements agricoles, v) Élevage et Productions animales, vi) Environnement, eau et assainissement, et vii) Formation professionnelle et Promotion des petits métiers. Elles incluent également les dépenses d'éducation au bénéfice du ministère de la Santé, qui s'élèvent à 7 milliards de FCFA.

19. Le financement intérieur de l'État en monnaie nationale est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers, des emprunts auprès de la BEAC (notamment concours du FMI), la BDEAC, et les pays membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée en FCFA. Le **financement intérieur net de l'État en monnaie nationale** se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net de l'État par la BEAC et tout autre financement non-bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette de l'État vis-à-vis des banques commerciales domestiques et comprends les intérêts prépayés. Le financement net de l'État par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette de l'État vis-à-vis de la BEAC⁵. Le financement net par émission de titres inclut l'émission de titres publics par l'État en FCFA à l'attention des banques intérieures et régionales net de l'amortissement depuis la fin de l'année précédente

20. Le « **taux de référence du programme** » est basé sur le « taux moyen projeté » par les services du FMI pour le LIBOR USD à six mois au cours des 10 années suivantes et est identifié à 3,22 pour cent pour la durée du programme. La valeur actuelle des prêts assortis d'un taux d'intérêt flexible sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus le spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de prêt. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence inférieur au LIBOR USD à six mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

C. Critère de réalisation quantitatifs

21. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs continus requièrent qu'à

⁵ Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales domestiques sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du secteur bancaire sur l'État est défini par la BEAC et correspond à la position nette de l'État.

aucun moment ils ne seront non respectés. En cas de non-respect, les autorités en informeront promptement le FMI. Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole.** Le solde primaire hors pétrole est défini au paragraphe 17 ci-dessus.
- **Un plancher pour les recettes douanières.** Les recettes douanières sont définies au paragraphe 6 ci-dessus.
- **Un plafond sur le financement intérieur net de l'État hors BEAC. Il s'agit de la somme du financement bancaire net et du financement net par émission de titres, comme défini au paragraphe 19.**
- **Un plafond sur le financement net de l'État par la BEAC** (comme défini au paragraphe 19). Ce plafond inclut le FMI.
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus.** Les arriérés de paiement intérieurs reconnus sont définis au paragraphe 15. À fin décembre 2018, le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus était estimé à 160 milliards de FCFA sur la base des informations du tableau « Reste à payer » (préparé par le Trésor). Le plafond fixé pour fin mars 2020 serait ajusté pour tenir compte de l'encours réel des arriérés à la fin décembre 2019 lorsque les données définitives sont disponibles.
- **Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs de l'État ou des entreprises publiques non financières.** Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement communiqué au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.
- **Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an.** Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme décrit au paragraphe 14. Sont exclus de ce plafond : i) les crédits à l'importation normaux à court terme ; et ii) une dette contractée avant l'accord au titre de la FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où la restructuration améliore le profil de la dette.

D. Objectifs indicatifs et éléments pour mémoire

22. Les objectifs indicatifs et éléments pour mémoire énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Leurs modalités d'ajustement sont précisées en section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- Un plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté équivalant à 34 % des dépenses primaires financées sur ressources intérieures en 2019 et 2020. Les dépenses de réduction de la pauvreté sont définies au paragraphe 18.
- Un plafond (22 % en 2019 et 20 % en 2020) sur l'utilisation des procédures d'urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO) excluant la masse salariale, les dépenses militaires et le service de la dette en pourcentage des dépenses primaires hors masse salariale et dépenses militaires (pour mémoire). On entend par dépenses militaires les dépenses réalisées par le ministère de la Défense.
- Un plancher sur la régularisation des dépenses exécutées par le biais des DAO (pour mémoire). La régularisation des DAO (telles que définies au paragraphe 10) se fera dans les 45 jours après la fin du trimestre comme suit : 70 % après le deuxième trimestre, 75 % après le troisième trimestre et 80 % après le quatrième trimestre.

E. Modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs

23. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle des autorités, les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit durant la période d'évaluation :

- Si le total des recettes budgétaires et des prêts est **inférieur** au montant programmé, en raison d'une diminution des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs peut alors être ajusté **à la hausse** à concurrence du montant programmé des remboursements d'arriérés. Une augmentation du financement intérieur net (financement intérieur hors BEAC de l'État ou financement intérieur de l'État par la BEAC) pourrait être envisagée jusqu'à 25 % du manque à gagner non compensé par la réduction des paiements des arriérés.
- 20 % du total des recettes pétrolières excédentaires —telles que définies dans la loi de lissage des prix et de la production pétrolière— seront déposés en fin d'année sur le compte spéciale du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière, jusqu'à 10 milliards de FCFA.

- Si le total des recettes et des prêts est **supérieur** au montant programmé, en raison d'une augmentation des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires hors dons, pour financer les élections législatives, ou du fait de recettes exceptionnelles, les sommes —à l'exception de celles déposées sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production de pétrole— doivent être utilisées en ajustant la combinaison des éléments suivants :
 - le plancher sur le solde primaire hors pétrole peut être ajusté à la baisse à hauteur de 25 % maximum du montant excédentaire ;
 - le plafond sur le financement net auprès de la BEAC peut être ajusté à la baisse à hauteur de 25 % du montant excédentaire ; et
 - le plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus peut être ajusté à la baisse à hauteur de 50 % du montant excédentaire.
- Le solde primaire hors pétrole peut être ajusté à la baisse du même montant que les dons octroyés pour financer les élections législatives. De la même manière, le solde primaire non pétrolier sera ajusté à la baisse du montant budgété pour les élections en 2019 qui reste non utilisé en 2019. Aux fins du présent PAT, les recettes pétrolières de base, appuis budgétaires et recettes excédentaires sont signalés dans le tableau ci-dessous.
- Si une compression des dépenses se révèle nécessaire, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté seront ajustées en veillant à ce qu'elles soient réduites dans une moindre proportion que les autres dépenses primaires financées sur ressources propres, de sorte que leur ratio ne baisse pas au-dessous de 34 %.

**Tableau 1. Projections de référence des principales variables
(cumul sur une base annuelle)**

	2019	2020
	Fin déc.	Fin mars
	(En milliards de FCFA)	
Recettes pétrolières nettes ¹	359	133
Dons budgétaires	50	35
Prêts budgétaires	13	0
Recettes exceptionnelles	0	0
Total	422	168

¹Les recettes pétrolières nettes sont la somme : i) des recettes de vente du pétrole de l'État, nettes des coûts opérationnels et de transport et ii) des recettes fiscales pétrolières.

F. Repères structurels

24. Les mesures préalables sont spécifiées dans le tableau 2 du MPEF

- Soumettre le budget 2020 à l'assemblée nationale pour approbation, conformément au paramètre du programme.
- Suite à l'achèvement de l'audit de la BCC et de la CBT, adopter des plans de réorganisation et de financement pour la CBT et la BCC en coordination avec la BEAC, la COBAC et les services du FMI.
- Achever l'audit des arriérés intérieurs restants. L'audit devra au moins couvrir i) tous les « grands travaux présidentiels » restants et ii) tous les éventuels arriérés du ministère des Infrastructures n'ayant pas encore révisé.

25. Les repères structurels sont spécifiés dans le tableau 2 du MPEF. Les repères structurels en suspens sont régis par le précédent PAT.

- Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format convenu avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore, trimestriellement, à compter de la fin décembre 2019 (voir tableau 2). La note émise fin décembre couvrira les évolutions jusqu'à la fin du trimestre précédent (juin 2019).
 - i. La note fournira des explications sur l'évolution récente du secteur pétrolier, avec notamment des informations sur la production, les exportations et les nouvelles explorations durant le trimestre écoulé, et des anticipations et prévisions sur les 6 mois à venir.
 - ii. La note contiendra en outre une description détaillée des flux de recettes pétrolières. Les recettes pétrolières seront communiquées par catégorie et par type de paiement, en cash (paiement en cash par les sociétés pétrolières) et en nature (paiement en pétrole brut par les sociétés pétrolières). Parmi les autres informations figureront des données sur la vente de pétrole appartenant à l'État, comme par exemple le produit brut des ventes, le volume vendu, les prix des transactions, les coûts d'exploitation (« appel de fonds ») aux sociétés pétrolières, les coûts de transport, les paiements d'intérêt, le remboursement de principal et les autres frais connexes versés pour assurer le service du prêt de Glencore et montant final du produit des ventes revenant au Trésor.
- En consultation avec les services du FMI, adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs basée sur les résultats finaux des deux audits d'ici à la fin décembre 2019.
 - La stratégie d'apurement devra comporter des facteurs transparents et objectifs s'agissant de l'établissement des priorités, notamment l'impact économique et social, et l'effet attendu du paiement sur le secteur bancaire. Elle doit définir les modalités d'apurement, notamment la méthode (cash, restructuration, titrisation) et le montant.
 - La stratégie doit également définir le plan établi pour financer l'apurement.

- Achever la mise en œuvre des recommandations de l’audit des 47 conventions d’exonérations dans le but de supprimer ou modifier celles qui ne sont pas conformes aux textes juridiques ou qui n’ont pas été exécutées correctement, d’ici à fin février 2020.
- Publication tous les six mois d’une liste de toutes les exonérations fiscales et douanières (nouvelles, renouvelées ou prolongées) au cours des six mois précédents. La première liste doit être publiée fin janvier et doit couvrir la période de juillet à décembre 2019.
- Signature de contrats de performance avec la direction de la CBT et de la BCC d’ici à fin mars 2020.
- Affectation de nouvelles ressources (locaux et logiciel) aux directions des impôts en charge des petites et moyennes entreprises conformément aux recommandations du département des finances publiques, d’ici à fin avril 2020.

Tableau 2. Tchad : résumé des données à communiquer

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir¹
<p>Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie</p> <p><i>Situation du recouvrement</i></p> <p><i>Situation des recettes des régions financières</i></p>	Ministère des Finances et du Budget (Trésor)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Note trimestrielle sur le secteur pétrolier	Ministère des Finances et du Budget Ministère des Finances et du Budget	Tous les trimestres
<p>Données d'exécution budgétaire, y compris les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, avec les engagements, les validations, les autorisations de paiement et les paiements en numéraire</p> <p><i>Tableau de quatre phases, tableau de la solde, y compris les indemnités</i></p>	<p>Ministère des Finances et du Budget</p> <p>Direction générale du budget</p> <p>DGB</p>	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois.
<p><i>Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse</i></p> <p><i>Tableau comparatif de l'exécution budgétaire, tableaux de la balance consolidée (variations de la dette, créances, etc.) ; et balance consolidée du Trésor</i></p>	<p>Ministère des Finances et du Budget</p> <p>Direction générale du budget</p> <p>DGB</p> <p>DGTCP</p> <p>DGTCP</p>	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois.
Informations détaillées sur l'exécution budgétaire pour les transferts dans la même classification que le budget	Ministère des Finances et du Budget (Direction générale du budget)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois.
Détails par projet financé sur ressources intérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des Finances et du Budget (Direction générale du budget)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre.

Tableau 2. Tchad : résumé des données à communiquer (suite)

Informations sur la régularisation des DAO	Ministère des Finances et du Budget.	Tous les trimestres, dans les 60 jours après la fin du trimestre
Détails par projet financé sur ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère.	Ministère des Finances et du Budget (DGB) Ministère de la Planification internationale et de la Coopération internationale (DGCI)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre.
Informations sur la passation de marchés publics dans le mois qui précède, et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année.	Ministère des Finances et du Budget (contrôle financier) / SGG (OCMP / direction des marchés publics)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris en monnaie locale). Le tableau devrait contenir les paiements exigibles du mois précédent, les paiements effectués et les paiements exigibles projetés pour les trois prochains mois ventilés par créancier.	Ministère des Finances et du Budget	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Informations sur les arriérés de dette extérieure (y compris en monnaie locale) : i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilée par créanciers (comprenant tout accord de rééchelonnement avec les créanciers) ; ii) informations sur les remboursements d'arriérés y compris les montants versés et les dates de paiement ; iii) informations sur tout accord de rééchelonnement du stock d'arriérés extérieurs au début de la période du programme.	Ministère des Finances et du Budget	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Si des paiements du service de la dette extérieure n'ont pas été effectués en temps et en heure, les informations suivantes seront nécessaires : i) la date à laquelle les paiements auraient dû être effectués ; ii) le montant des paiements en question, et iii) les créanciers concernés.	Ministère des Finances et du Budget	Dans les 14 jours suivant l'événement

Tableau 2. Tchad : résumé des données à communiquer (suite)

Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements de l'État	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette, DCP)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre.
Informations détaillées sur le service de la dette extérieure de l'État ³	Ministère des Finances et du Budget DGTCP (Direction de la dette)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre.
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par l'État et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette) Ministère de la Planification économique et de la Coopération internationale (DGCI)	Dans les 45 jours après la réalisation de l'opération .
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois.
Données monétaires provisoires de la BEAC (<i>taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du secteur bancaire, taux d'intérêts⁴</i>)	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois.
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC Comité PNG	Tous les mois, dans les 3 mois après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur l'État (PNG)	BEAC	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois.
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 45 mois après la fin du mois.
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité de cadrage macroéconomique (SG MFB)	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année.
Balance des paiements (solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)	BEAC	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires).

Tableau 2. Tchad : résumé des données à communiquer (suite et fin)

Dettes extérieures brutes	Ministère des Finances et du Budget DGT (Direction de la dette)	Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année.
<p>¹ Pour les données budgétaires de fin décembre, ces données doivent être communiquées dans les 45 jours après la période complémentaire.</p> <p>² Y compris les échéances.</p> <p>³ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.</p> <p>⁴ À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.</p>		

Tableau 3. Tchad : résumé des recettes pétrolières

FCFA Millions	2017		2018	2019	2020	Unité
	Effectif	Projection	Projection			
Aperçu de la production et des exportations						
Volume de production						Baril
Volume des exportations						FCFA
Valeur des exportations						Baril
Pétrole brut fourni à la SRN						Baril
Pétrole brut reçu						
Par l'État						Baril
Par la SHT						Baril
Total						Baril
Recettes pétrolières totales						FCFA
Recettes directes						FCFA
Recettes nettes de vente						FCFA
Recettes directes						
Impôt sur les bénéfices (en espèces)						FCFA
Frais statistiques						FCFA
Frais de surface						FCFA
Dividende						FCFA
Bonus						FCFA
Autres recettes en espèces						FCFA
Total						FCFA
Recettes brutes de vente de pétrole brut de l'État						FCFA
État						FCFA
SHT						FCFA
Recettes nettes de vente						FCFA
Prix de vente moyen						FCFA
en FCFA						FCFA
en USD						USD
Décote de Doba						USD
Ventes de pétrole jusqu'en mars 2017						
État						Baril
Volume des exportations						FCFA
Valeur des exportations						FCFA
Prix de vente moyen						FCFA
Coût de transport						FCFA
SHT						Baril
Volume des exportations						FCFA
Valeur des exportations						FCFA
Prix de vente moyen						FCFA
Coût de transport						FCFA
Coût de participation de la SHT (appel de fonds)						FCFA
Dettes envers Glencore						FCFA
Paiement des intérêts						FCFA
Remboursement du principal						FCFA
Frais de restructuration						FCFA
Recettes de vente nettes						FCFA
Pour mémoire						FCFA/USD
Taux de change						

**Déclaration de Mr. Raghani, administrateur pour le Tchad, de Mr. Sylla,
conseiller de l'administrateur et de Mr. Bangrim Kibassim, conseiller de
l'administrateur
12 décembre 2019**

1. Au nom des autorités tchadiennes, nous remercions les services du FMI de leur rapport bien écrit et des entretiens constructifs qui ont eu lieu à N'Djamena en octobre dernier dans le cadre de la cinquième revue de l'accord FEC. Nous souhaitons aussi redire au conseil d'administration et à la direction du FMI que nos autorités apprécient grandement leur appui constant à l'accord FEC, qui vise à renforcer la stabilité économique et à générer une croissance accélérée et inclusive.

2. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante. Malgré le contexte difficile auquel est confronté le Tchad, dû en particulier aux contraintes humanitaires, de sécurité et de capacités, nos autorités restent tout à fait déterminées à atteindre les objectifs du programme. Elles sont encouragées par le soutien des institutions de la CEMAC au Tchad et aux autres pays membres conformément à la stratégie régionale.

ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

3. L'économie se redresse progressivement, grâce au rebond des secteurs pétrolier et cotonnier et à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs. Il est prévu que la croissance s'accélère, de 2,4 % en 2018 à 3 % en 2019, celle de l'activité non pétrolière atteignant 2 %, surtout du fait de la progression de l'investissement public et de la production de coton. Parallèlement, l'inflation devrait rester en deçà du seuil de convergence de la CEMAC fixé à 3 %. Le solde budgétaire total représenterait -0,1 % du PIB en 2019, contre un excédent de 1,9 % du PIB en 2018. Cette évolution résulte de charges salariales plus élevées que prévu, pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité, qui a compensé l'amélioration des recettes. La dette publique devrait fléchir de 48,3 % PIB en 2018 à 44,4 % en 2019.

4. Les perspectives à moyen terme restent favorables en raison de l'augmentation de la production pétrolière et du redressement du secteur non pétrolier. La croissance devrait dépasser 4 % de 2020 à 2023 alors que l'inflation resterait maîtrisée. Sur le plan budgétaire, une diminution du déficit primaire hors pétrole est prévue, tandis que le solde global serait excédentaire en partie grâce à la poursuite de l'assainissement. Le ratio dette publique/PIB baissera donc progressivement. S'agissant du secteur extérieur, le solde courant devrait rester déficitaire, principalement à cause des importations liées aux IDE. Les autorités sont conscientes des risques découlant du contexte sécuritaire dans la région et de l'instabilité des prix mondiaux du pétrole.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

5. La prise en charge du programme par les autorités et leur détermination à poursuivre sa mise en œuvre ont donné des résultats satisfaisants. Fin juin, tous les critères de réalisation quantitatifs et l'objectif indicatif (OI) pour les dépenses sociales étaient remplis. Des cinq repères structurels sujets à la revue, deux ont été atteints, un appliqué avec retard et il y a des progrès continus vers les repères restants, notamment l'audit des arriérés de paiement ainsi que les plans de restructuration et de financement des deux plus grandes banques publiques, Commercial Bank Tchad (CBT) et Banque Commerciale du Chari (BCC). Le repère structurel relatif à la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs a été reporté à fin décembre 2019.

PROGRAMME D'ACTION ET DE REFORME

6. La stratégie du gouvernement pour promouvoir la viabilité budgétaire, la stabilisation économique et la croissance reste ancrée par l'assainissement budgétaire hors secteur pétrolier, avec notamment une hausse des recettes conjuguée à l'application du programme de réformes structurelles. Les autorités tchadiennes souhaitent mettre l'accent sur la contrainte majeure que constitue la charge budgétaire résultant des opérations de maintien de la paix dans la région et de la gestion de la crise humanitaire en cours. Cette situation doit absolument attirer l'attention des partenaires : elle représente un obstacle pour le redressement du secteur non pétrolier et réduit les ressources destinées aux secteurs prioritaires.

Politique budgétaire

7. La politique budgétaire pour la fin de 2019 sera axée sur le maintien de l'assainissement budgétaire afin de dégager un solde primaire hors pétrole (SPHP) de 4,2 % du PIB d'ici la fin de l'année. L'augmentation des recettes intérieures ciblera les activités non pétrolières, sur la base des mesures prises par l'administration douanière pour lutter contre les activités frauduleuses et des perfectionnements récents du mécanisme de la TVA. En outre, le gouvernement fera les efforts nécessaires pour respecter ses engagements en matière de dépenses, y compris dans le domaine social. Pour faire face à la hausse de la masse salariale, les autorités sont prêtes à ajuster les dépenses au titre des biens et services.

8. Le budget de 2020 donnera la priorité à la réalisation de l'objectif d'un SPHP de 4,9 % du PIB. Sur le plan des recettes, l'accent sera mis sur l'augmentation de la part du secteur non pétrolier en rationalisant les exonérations et en continuant à améliorer le système de TVA. S'agissant des dépenses, les autorités se sont engagées à les contenir en restructurant la masse salariale tout en préservant les dépenses essentielles consacrées aux infrastructures et au domaine social. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, nos autorités cherchent à donner plus de transparence et à moderniser. À cette fin, elles vont intensifier leurs efforts pour améliorer la gestion de trésorerie en établissant un compte unique du Trésor, en renforçant le mécanisme de passation des marchés publics et les procédures budgétaires ainsi qu'en limitant le recours aux dépenses exceptionnelles.

9. La viabilité de la dette est une priorité majeure du programme des autorités. Elles sont déterminées à continuer à renforcer leur action sur ce point en adoptant une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, qui privilégiera les emprunts concessionnels et poursuivra l'apurement des arriérés de paiement intérieurs afin de dynamiser le secteur non pétrolier, tout en limitant les emprunts de l'État auprès du système bancaire.

Secteur financier

10. Les autorités, conscientes du rôle essentiel du système financier pour favoriser une croissance inclusive, entendent donner plus de solidité au système bancaire et promouvoir l'inclusion financière. En collaboration étroite avec la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), entité de supervision bancaire régionale, le gouvernement intensifie ses efforts pour restructurer les deux banques publiques, la CBT et la BCC, et a achevé ses premières initiatives en ce domaine, notamment la formulation de plans de financement et de restructuration. Les mesures prises comprennent également une recapitalisation de la CBT et l'amélioration de la gouvernance des banques, en exigeant davantage de responsabilisation et des contrats axés sur les résultats. En outre, nos autorités accordent une grande importance à l'approfondissement de l'accès aux services financiers au moyen de la banque mobile et de la promotion des institutions de microfinance.

Renforcement des capacités

11. Les autorités reconnaissent que l'insuffisance de capacités gêne la mise en œuvre des réformes. Elles se félicitent des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dispensés par le FMI et les autres partenaires au développement. Elles ont l'intention d'établir un cadre de consultation avec les partenaires afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'assistance technique.

Réformes structurelles

12. Le gouvernement s'attache à promouvoir un climat des affaires porteur, appuyé par des services publics et un système judiciaire efficaces. Pour améliorer la gouvernance et encourager le développement du secteur privé, les autorités vont renforcer les capacités et les ressources de l'Agence nationale d'investigation financière, de l'Inspection générale d'État et de l'Inspection générale des finances.

13. S'agissant des cadres LBC/FT et de lutte contre la corruption, les autorités ont l'intention d'appliquer la Convention des Nations unies contre la corruption. Outre la publication des états financiers annuels de la Société des hydrocarbures du Tchad et la divulgation des contrats et des licences intéressant le secteur pétrolier, des mesures seront prises pour renforcer la transparence dans les secteurs pétrolier et minier en mettant en œuvre les recommandations de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

CONCLUSION

14. Les autorités tchadiennes ont accompli des progrès encourageants dans l'application de leur programme appuyé par le FMI. Alors que le pays est confronté à des problèmes majeurs, elles continuent à attacher une grande importance au programme de réformes prévu dans cet accord, afin de pérenniser leurs efforts de redressement tout en contribuant au succès de la stratégie nationale. Dans ces conditions, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC.